

Beau et doux
Vallée d'Ottawa et région de
Montréal.
Beau et un peu plus chaud.

Canadienne

QUATRIÈME ANNÉE—N° 117

MONTREAL, MERCREDI MATIN, 6 MAI 1903

LE CERO, UN CENTIN

GUILLAUME II EN ITALIE

L'empereur d'Allemagne et le roi Victor-Emmanuel visitent la célèbre abbaye du Mont-Cassin

Le Saint-Père envoie un précieux cadeau au chancelier de l'empire allemand

Rome, 5.—L'empereur Guillaume et le roi Victor-Emmanuel, escortés par les cuirassiers et acclamés par le peuple, se sont rendus en voiture à la gare d'où ils ont pris le train à destination du Mont-Cassin, où ils ont visité l'abbaye. L'après-midi, ils ont fait une promenade dans les environs.

Mont-Cassin, 5.—L'empereur Guillaume et le roi Victor-Emmanuel sont arrivés ici ce matin, accompagnés du prince héritier Frédéric-Guillaume, du prince Eitel, du duc d'Aoste, du duc des Abruzzes, du duc de Gênes et du comte de Turin. On leur a fait une réception enthousiaste.

Une foule de paysans, de moines et de sœurs s'étaient rassemblées pour voir le spectacle extraordinaire de deux souverains et six princes au Mont-Cassin. Les raisons qui ont motivé cette visite sont l'aide accordée par l'empereur Guillaume, aux institutions des Bénédictins en Prusse et la promesse qu'il avait faite de visiter leur célèbre maison.

Les nombreux équipages royaux, avec piqueurs et postillons en livrée de chasse, accompagnés par une escorte militaire et les suites des souverains et des princes, se rendant de la gare à l'abbaye, bruyamment acclamés par le peuple.

L'abbaye un détachement de troupes présentait les armes et une batterie de canons tira une salve. Lorsque l'abbé, entouré par les moines, apparut au pied du grand escalier, le contraste entre les deux groupes : les souverains et leurs suites, et l'abbé et les moines, avec à l'arrière-plan, les murs historiques de l'abbaye qui, en diverses occasions, avaient entendu retentir les cris de bataille aussi bien que les prières, présentait un spectacle des plus attrayants. C'était la première fois qu'un empereur allemand était venu à l'abbaye du Mont-Cassin.

De fait, dans le passé, les partisans de l'empereur allemand ont été les plus redoutables d'entre ceux qui ont troublé la solitude du Mont-Cassin.

Le R. P. Krug, l'abbé, a reçu l'empereur et le roi Victor-Emmanuel.

nuel de la façon la plus cordiale et a exprimé combien il appréciait l'honneur fait à l'abbaye par la visite de leurs Majestés.

Le R. P. Krug avait fait préparer quatre des anciennes chambres pour ses hôtes royaux. L'empereur Guillaume sortit sur le balcon de sa chambre pour admirer la panorama magnifique, montrant les sommets couverts de neige des Apennins et, dans le lointain, les eaux bleues de la Méditerranée.

L'empereur descendit aussi dans la crypte de Saint-Benoît et prit grand intérêt à voir travailler les hommes employés à la restauration qu'on y fait des mosaïques.

Rome, 5.—Le comte de Von Bülow, chancelier impérial allemand, qui est ici avec l'empereur Guillaume, a eu une longue entrevue, hier après-midi, avec l'abbé de l'abbaye.

On croit en certains quartiers que ces démarches ont pour but de tenter un rapprochement entre le Quirinal et le Vatican.

Rome, 5.—Le Pape a envoyé au chancelier Von Bülow une magnifique cassette renfermant une collection de toutes les médailles frappées durant son pontificat.

New-York, 5.—Un câblegramme de Rome à la "Tribune" dit : "La visite de l'empereur allemand à Rome, en même temps qu'elle raffermira les liens qui unissent la triple alliance, est censée, cette fois, avoir un but de plus grande portée : soustraire le Vatican à l'influence de la France qui, en ce moment, se montre si hostile à l'Eglise. On assure que l'empereur Guillaume a conçu le projet de se servir de l'influence du Catholicisme pour se créer, avec l'aide des missionnaires, un grand empire colonial, spécialement en Asie et en Afrique."

La Question de Macédoine

Le gouvernement bulgare adopte des mesures énergiques afin d'empêcher les révolutionnaires de traverser la frontière

Londres, 5.—Le correspondant du "Times" à Rome dit que 8 navires de guerre italiens ont été envoyés à Salonique : 2 cuirassés, 2 croiseurs, 2 croiseurs torpilleurs et 2 contre-torpilleurs. Ils portent 320 canons, 155 officiers et 2,534 hommes.

Excepté en ce qui concerne le nombre des morts, qui, dit-on, ne dépasse pas maintenant 100, les dernières dépêches de Salonique confirment pleinement les premiers rapports sur la gravité de l'insurrection.

Edith pacha, qui est arrivé à Salonique samedi pour faire exécuter le décret de mise en état de siège, a publié une proclamation dans laquelle il annonce que le sultan lui a ordonné de punir sévèrement toute personne coupable.

A Uskub (Turquie d'Europe), la police a saisi des provisions de dynamite dans les maisons des résidents bulgares.

La nouvelle que l'Allemagne a ordonné à un navire de guerre de se rendre à Salonique pousse les journaux autrichiens à discuter la probabilité d'une intervention européenne.

Londres, 5.—Le correspondant du "Daily Telegraph" à Vienne, obéissant aux ordres de la Porte, a demandé au ministre des affaires étrangères austro-hongrois, le comte Goluchowski, d'adresser un dernier avertissement à la Bulgarie et que le comte tout en exprimant ses regrets de ce que les précautions turques aient été insuffisantes, puisque les attentats avaient été prévus, a promis d'intervenir à Sofia.

Saint-Petersbourg, 5.—Les attentats de Salonique soulèvent ici une profonde indignation et montrent clairement que les rapports des comités bulgares, sont complètement justes. On conseille à la Turquie de prendre des mesures de répression énergiques dans lesquelles la Russie l'appuiera certainement.

Philippopolis, Bulgarie, 5.—Le gouvernement bulgare a publié de nouvelles instructions et adopté des mesures plus énergiques pour empêcher les révolutionnaires de passer en Macédoine.

Faux est le rapport annonçant que quinze officiers de la garnison ici, avaient quitté Philippopolis secrètement pour aller joindre les révolutionnaires macédoniens.

Salonique, 5.—Dans un engagement entre les troupes turques et les révolutionnaires, 70 révolutionnaires ont été tués et 21 autres blessés. Les Turcs ont eu cent hommes tués et dix officiers et six hommes blessés.

Après une entrevue avec le gouverneur général, les consuls anglais et italiens ont déclaré qu'ils étaient satisfaits des mesures de répression prises. Tous les établissements financiers sont gardés par les troupes, tandis que des patrouilles surveillent constamment les rues.

En novembre 1875, huit ans après les démonstrations de ces savants éminents, Diarbaï acheta, pour cent millions de francs, les actions de Khédive (qui valent actuellement 475 millions et rapportent 10 millions par an) et faisait ainsi un coup politique de premier ordre et une spéculation admirable.

mis d'intervenir à Sofia.

Saint-Petersbourg, 5.—Les attentats de Salonique soulèvent ici une profonde indignation et montrent clairement que les rapports des comités bulgares, sont complètement justes. On conseille à la Turquie de prendre des mesures de répression énergiques dans lesquelles la Russie l'appuiera certainement.

Philippopolis, Bulgarie, 5.—Le gouvernement bulgare a publié de nouvelles instructions et adopté des mesures plus énergiques pour empêcher les révolutionnaires de passer en Macédoine.

Faux est le rapport annonçant que quinze officiers de la garnison ici, avaient quitté Philippopolis secrètement pour aller joindre les révolutionnaires macédoniens.

Salonique, 5.—Dans un engagement entre les troupes turques et les révolutionnaires, 70 révolutionnaires ont été tués et 21 autres blessés. Les Turcs ont eu cent hommes tués et dix officiers et six hommes blessés.

Après une entrevue avec le gouverneur général, les consuls anglais et italiens ont déclaré qu'ils étaient satisfaits des mesures de répression prises. Tous les établissements financiers sont gardés par les troupes, tandis que des patrouilles surveillent constamment les rues.

En novembre 1875, huit ans après les démonstrations de ces savants éminents, Diarbaï acheta, pour cent millions de francs, les actions de Khédive (qui valent actuellement 475 millions et rapportent 10 millions par an) et faisait ainsi un coup politique de premier ordre et une spéculation admirable.

Le chemin de fer de Bagdad sera une voie rapide de communication entre l'Europe et le golfe Persique et l'Inde.

New-York, 5.—Les journaux de Londres de toutes nuances sont très hostiles à toute participation de l'Angleterre au chemin de fer de Bagdad.

Sur cette question, le "Times", le "Daily News", le "Spectator" et le "Westminster Gazette", sont du même avis. Cette unanimité est touchante, sans doute, mais aura-t-elle l'effet qu'on en attend et empêchera-t-elle le gouvernement anglais de donner son concours officiel ou autre à cette entreprise ?

Il serait téméraire de l'affirmer. En ce moment-ci, les préjugés et les sentiments anglais sont aussi hostiles au chemin de fer de Bagdad qu'en 1865, 1866 et 1867 ils l'étaient au canal de Suez, qui devait être, par la suite, la plus sûre et la plus rapide des routes de l'Inde.

Lorsqu'on parcourt le recueil des travaux de la Société des ingénieurs civils d'Angleterre, on y voit que l'un après l'autre, les plus illustres des ingénieurs anglais, démontrent, à grand renfort d'arguments, de dessins, de théories, de raisonnements puisés dans leur propre expérience, que jamais le canal de Suez ne pourra être construit et que, s'il l'est, jamais, il ne sera immédiatement empli et impraticable ou que les sables du désert absorberont l'eau.

En novembre 1875, huit ans après les démonstrations de ces savants éminents, Diarbaï acheta, pour cent millions de francs, les actions de Khédive (qui valent actuellement 475 millions et rapportent 10 millions par an) et faisait ainsi un coup politique de premier ordre et une spéculation admirable.

Le chemin de fer de Bagdad sera une voie rapide de communication entre l'Europe et le golfe Persique et l'Inde et réduira de plusieurs

LA QUESTION DU TRANSPORT

La question du transport des lettres et de certaines marchandises. Sous plusieurs rapports, il y aura, au point de vue de la rapidité des relations entre l'Angleterre et l'Inde, une importance égale au canal de Suez.

Toronto, 5.—A une assemblée aujourd'hui le conseil du Board of Trade a adopté une motion exposant les nombreuses et continuelles plaintes des hommes d'affaires au sujet des retards apportés par les deux compagnies de chemins de fer dans l'expédition et la livraison des marchandises et le règlement des réclamations ; et ordonnant au secrétaire d'écrire aux gérants du G.T.R. et du C.P.R. protestant dans les termes les plus énergiques.

Cherbourg, 5.—Le yacht royal le "Victoria et Albert", à bord duquel était le roi Edouard, est parti d'ici ce matin pour Portsmouth, escorté d'une escadre anglaise, après avoir échangé des saluts avec les vaisseaux de guerre français, et avoir été acclamé par la foule qui garnissait le rivage.

Portsmouth, 5.—Le roi est arrivé de Cherbourg à Portsmouth cet après-midi. Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

LE VOYAGE DE SA MAJESTÉ

Edouard VII, qui paraissait être en parfaite santé, a été l'objet d'une grande démonstration populaire à son retour à Londres

Le président Loubet envoie à Sa Majesté un télégramme la remerciant de sa bienveillance envers le gouvernement et le peuple français

Le Souverain de la Grande-Bretagne visiterait prochainement Saint-Petersbourg et Berlin

Cherbourg, 5.—Le yacht royal le "Victoria et Albert", à bord duquel était le roi Edouard, est parti d'ici ce matin pour Portsmouth, escorté d'une escadre anglaise, après avoir échangé des saluts avec les vaisseaux de guerre français, et avoir été acclamé par la foule qui garnissait le rivage.

Portsmouth, 5.—Le roi est arrivé de Cherbourg à Portsmouth cet après-midi. Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

Paris, 5.—Le président Loubet a télégraphié au roi Edouard à Portsmouth, le remerciant de la bienveillance qu'il a manifestée envers le peuple et le gouvernement de la France, ainsi qu'il l'a exprimé dans la dépêche que Sa Majesté a envoyée de Cherbourg au Président, hier.

Le groupe radical socialiste de la Chambre des Députés a adopté une résolution demandant la négociation immédiate d'un traité d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France.

KALSOMINE CARBOLIQUE ?

Pour colorer les murs. 16 belles couleurs. N'importe qui peut l'appliquer... C'est aussi un puissant désinfectant.

Prix : 25c. le Paquet.

Peintures Préparées, Vernis, Teintures, Pinceaux de tous genres, etc.

L. J. A. Surveyer, 6 rue St-Laurent.

Les PEINTURES à PLANCHER "ISLAND CITY"

Sèchent en Huit Heures

P. D. DODS & CIE, Manufacturiers, 188 & 190 McGill, Montreal.

L'Enquête Gamey-Stratton

L'interrogatoire du secrétaire provincial a pris fin hier après-midi

Toronto, 5.—L'hon. J. R. Stratton a terminé son témoignage dans l'affaire Gamey vers les trois heures cet après-midi, après avoir subi un contre-interrogatoire de cinq heures près. Puis M. Johnston dit qu'il désirait conférer avec M. Blake pour savoir s'il y avait lieu d'appeler d'autres témoins ou d'en finir là. Il suggéra que, peut-être, la commission pourrait s'ajourner à demain, ce à quoi le tribunal consentit. Au cours de son contre-interrogatoire, relativement à l'interrogatoire du "Globe", M. Stratton a déclaré qu'aucun de ses collègues du gouvernement n'en ont rien connu qu'après la publication.

LES FEUX DE FORETS

Le temps sec et de forts vents rallument l'incendie sur le versant septentrional des Adirondacks

Plattsburg, N. Y., 5.—Un temps sec continu et de forts vents ont rallumé les feux de forêts sur le versant septentrional des Adirondacks.

Albert Eseltine, un fermier vivant près d'Everton, à quatre milles des Chutes de Saint-Ignace, a perdu son fils âgé de quinze ans. Le jeune garçon s'était rendu au pâturage pour ramener un cheval. Les flammes ont entouré le pâturage et le jeune garçon a été brûlé à mort.

A Mountainview, à quatre milles de Malone, la maison et les granges de Charles Jones, un guide ont été brûlées, y compris les animaux et plusieurs tonnes de foin.

Dans beaucoup de clairières on la bourre des langues de terre afin d'empêcher les flammes de s'étendre.

Kingston, Ont., 5.—Les feux de forêt ont causé des dommages estimés à cent mille dollars dans le comté de Frontenac. Peter Lee, de Levan, qui était en voiture, a été brûlé par le feu et a failli périr. Il a eu la figure brûlée. Une dame qui accompagnait a eu les cheveux grillés. Freeman Lennox a perdu sa maison, une grange et des instruments aratoires.

La grange d'Isaac Belchman a été détruite et le pont sur le lac Mad a été brûlé. L'incendie couvrait une étendue de vingt-cinq milles de longueur sur dix-huit milles de largeur.

Dans beaucoup de clairières on la bourre des langues de terre afin d'empêcher les flammes de s'étendre.

L'Impot sur le Grain

On ne croit pas que le projet des Chambres d'agriculture ait quelque effet sur la politique du gouvernement

Londres, 5.—L'opposition d'un grand nombre de Chambres d'agriculture à la proposition du chancelier de droit sur le grain, s'est cristallisée dans une assemblée de l'association des chambres d'agriculture à Londres aujourd'hui. La grande assemblée, après une rude attaque sur la politique "vacillante" de M. Ritchie sur cette taxe, a adopté une résolution blâmant fortement le projet et nommant une députation chargée de se rendre auprès de M. Balfour et de conférer avec lui à ce sujet. Trois votes seulement ont été enregistrés contre la résolution. On ne croit pas que ce projet ait aucun effet.

Répondant à une interpellation de la Chambre des Communes aujourd'hui, M. Ritchie a donné peu d'espoir que les ministres soient remboursés des droits sur le grain importé qu'ils pourraient avoir en magasin, lorsque la taxe sera abolie le premier juillet.

M. Ritchie a toutefois ajouté qu'il désirait éviter tout préjudice au commerce et qu'il avait en conséquence donné permission d'entreposer le grain en attendant, et qu'il avait donné instructions aux fonctionnaires de la douane de rendre l'entreposage aussi bon marché et aussi facile que possible, et, avec la permission de la Chambre, il a proposé de faire rembourser d'un quart des frais d'entreposage.

A la Chambre des Lords

Londres, 5.—Répondant à une interpellation relative à la politique du gouvernement concernant le golfe persique, à la Chambre des Lords, aujourd'hui, le secrétaire des affaires étrangères, lord Lansdowne a dit que le gouvernement s'occupait avec sollicitude de toute la question des relations anglaises avec la Perse, et spécialement du tarif des douanes, qu'il ne pensait pas que la Grande-Bre-

gne devait se contenir du traitement de la motion la plus favorisée, mais qu'il espérait obtenir un arrangement par lequel, au lieu d'accepter l'entente entre la Perse et les autres puissances on soumettrait les intérêts britanniques à une considération spéciale. C'est la politique du gouvernement de Sa Majesté dit-il de protéger le commerce anglais sans exclure le commerce légitime des autres nations.

ANNONCE DE JOHN MURPHY & CIE

PATRONS BUTTERICK

Par suite d'une méprise, aux quartiers généraux, les Patrons Butterick Metropolitan et Delineator pour Mai ne nous sont arrivés que depuis quelques jours seulement. Nous en avons maintenant une grande quantité pour faire face à toutes les demandes. Les patrons Butterick se vendent au comptoir de côté, près de l'escalier, premier plancher.

Costumes Lavables pour l'Eté

Nous venons de mettre en stock un gros assortiment de Costumes en Indiennes de Percalé, en Mousselines frappées et en Toiles, de la meilleure qualité, dans tous les styles les plus récents; tous sont d'ajustement parfait. Prix, \$2.65 à \$15.25.

Blouses d'Eté ! Blouses d'Eté !

Notre stock de Blouses d'Eté est certainement le plus beau que nous ayons jamais offert à nos clients, et, comme nous en avons une quantité immense, il y en a de tous les prix pour convenir à toutes les bourses.

Robes d'Eté pour Enfants—De toutes les grandeurs et toutes les étoffes, telles qu'on en porte à New-York; nos prix sont aussi très minimes.

Blouses et Chemisettes de Garçonnettes—Tout ce qui est nouveau en fait de Blouses et de Chemisettes de Garçonnettes est actuellement dans notre Département des Vêtements de Garçonnettes.

Chapeaux Galatés pour Enfants—Un gros assortiment de Chapeaux Galatés; prix, depuis 50c \$2.50. Les chapeaux galatés garnis en cuir sont une nouveauté; nous en avons à plusieurs prix. Chapeaux et Bonnets en soie et en mousseline, une variété infinie, pour enfants.

JUPONS DE DAMES..

Une "ligne splendide" de JUPONS en satin mercerisé pour Dames. Prix, 95c. Aussi — Une ligne splendide de Jupons Lavables légers et rayés de fantaisie, joliment garnies, seulement \$1.00.

Achetez vos Marchandises Seches chez

JOHN MURPHY & CIE,
2341 et 2343 rue Ste-Catherine, Angle de la rue Metcalfe.
CONDITIONS COMPTANT. Telephone 2740

Au Palais de Justice

Liste des causes inscrites à l'Enquête et à l'Enquête, qui seront appelées en audience à la Cour Supérieure, le 6 mai 1903.

1234, Brossard c. Desrosiers.
1235, Brossard c. Desrosiers.
1236, Brossard c. Desrosiers.
1237, Brossard c. Desrosiers.
1238, Brossard c. Desrosiers.
1239, Brossard c. Desrosiers.
1240, Brossard c. Desrosiers.
1241, Brossard c. Desrosiers.
1242, Brossard c. Desrosiers.
1243, Brossard c. Desrosiers.
1244, Brossard c. Desrosiers.
1245, Brossard c. Desrosiers.
1246, Brossard c. Desrosiers.
1247, Brossard c. Desrosiers.
1248, Brossard c. Desrosiers.
1249, Brossard c. Desrosiers.
1250, Brossard c. Desrosiers.
1251, Brossard c. Desrosiers.
1252, Brossard c. Desrosiers.
1253, Brossard c. Desrosiers.
1254, Brossard c. Desrosiers.
1255, Brossard c. Desrosiers.
1256, Brossard c. Desrosiers.
1257, Brossard c. Desrosiers.
1258, Brossard c. Desrosiers.
1259, Brossard c. Desrosiers.
1260, Brossard c. Desrosiers.
1261, Brossard c. Desrosiers.
1262, Brossard c. Desrosiers.
1263, Brossard c. Desrosiers.
1264, Brossard c. Desrosiers.
1265, Brossard c. Desrosiers.
1266, Brossard c. Desrosiers.
1267, Brossard c. Desrosiers.
1268, Brossard c. Desrosiers.
1269, Brossard c. Desrosiers.
1270, Brossard c. Desrosiers.
1271, Brossard c. Desrosiers.
1272, Brossard c. Desrosiers.
1273, Brossard c. Desrosiers.
1274, Brossard c. Desrosiers.
1275, Brossard c. Desrosiers.
1276, Brossard c. Desrosiers.
1277, Brossard c. Desrosiers.
1278, Brossard c. Desrosiers.
1279, Brossard c. Desrosiers.
1280, Brossard c. Desrosiers.
1281, Brossard c. Desrosiers.
1282, Brossard c. Desrosiers.
1283, Brossard c. Desrosiers.
1284, Brossard c. Desrosiers.
1285, Brossard c. Desrosiers.
1286, Brossard c. Desrosiers.
1287, Brossard c. Desrosiers.
1288, Brossard c. Desrosiers.
1289, Brossard c. Desrosiers.
1290, Brossard c. Desrosiers.
1291, Brossard c. Desrosiers.
1292, Brossard c. Desrosiers.
1293, Brossard c. Desrosiers.
1294, Brossard c. Desrosiers.
1295, Brossard c. Desrosiers.
1296, Brossard c. Desrosiers.
1297, Brossard c. Desrosiers.
1298, Brossard c. Desrosiers.
1299, Brossard c. Desrosiers.
1300, Brossard c. Desrosiers.

COUR SUPERIEURE : J. J. PANNETON

PRESENT : L'HONORABLE JUGE TACHÉREAU

Cause 1314. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1315. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1316. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1317. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1318. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1319. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1320. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1321. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1322. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1323. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1324. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1325. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1326. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1327. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 1328. — Jean B. Lecompte vs Oscar Proulx et al. — C'est une action en dommages de la part du demandeur, qui prétend avoir été emprisonné illégalement, en vertu d'une représentation des effets saisis

présent : l'hon. JUGE LORANGER

paie ment de deniers par les Tiers-saisis au demandeur.

Présent : l'hon. JUGE LORANGER

Cause 2321. — Philip Glickman et al. vs U. St-Jacques. — Jugement pour frais.

Présent : l'hon. JUGE ARCHIBALD

Cause 2147. — La Cie Gault frères limitée vs De M. G. Pinkun et vir. — Les demandeurs ont poursuivi le recouvrement de la somme de \$150.37, le montant d'un billet promissoire. La défenderesse, qui avait signé le billet a plaidé paiement et a produit le billet à l'enquête.

La Cour a considéré que la présumption de paiement était suffisante et vu en outre la preuve faite, renvoie l'action avec dépens.

Présent : l'hon. JUGE TAIT.

Cause 3071. — La Banque de Montréal vs. Knoll. — Jugement ordonnant une commission rogatoire.

PAR LE PROTONOTAIRE

Cause 3161. — La Cie de Ferronnerie Lévesque vs Ed. St-Denis. — Jugement pour \$108.55.

GROSSE ACTION

De Clarisse Charette de la ville de Lachine, veuve de Louis Emery Leclerc, en son vivant marchand et propriétaire, à l'emploi de la Dominion Wire Manufacturing Co., de Montréal a poursuivi cette dernière compagnie en recouvrement de la somme de \$10,000, représentant les dommages à elle causés par la mort de son mari.

GREFFE DES FAILLITES

Demande de cession contre Carrie Hatton, de Ste-Cunegonde, faisant affaires comme hôtelière sous le nom de Savage & Cie.

Charles Mignault demandeur in re Leclerc et frères, faillites.

Vu le décès de Eugène Leclerc, son associé, Joseph Leclerc a consenti à faire cession de ses biens.

Passif arrêté de \$20,000.

ECHOS DE TROIS-RIVIERES

(Spécial au "Journal") 5 mai, 1903.

La question de la passation d'un règlement permettant de rémunérer le maire, s'agit beaucoup de ce temps-ci dans nos déput. municipaux.

— Les semences sont très avancées dans notre région, mais la végétation est quelque peu retardée vu le manque de chaleur et de pluie.

— En faisant les travaux d'excavation pour la construction du mur de soutènement sur le Plateau, les ouvriers, découvrent tous les jours des objets de plus en plus intéressants.

Ces jours derniers, un d'entre eux a trouvé une vieille montre française.

On a aussi trouvé des ossements humains, des boutons d'uniformes militaires français. Au sujet de la construction de ce mur, il se fait beaucoup de propos de rappeler que la construction du vieux mur date de 1825 et a été exécutée par Ludger Duvernay, plus tard fondateur de l'ancienne "Minerve", lequel, à cette époque, résidait aux Trois-Rivières. La construction des caves, plus tard converties en collège et aujourd'hui "maison des douanes", date de 1723 et a été faite par le vicomte Chaussegros de Lévy, ingénieur royal. C'est un des plus vieux et des plus considérables monuments que possède Trois-Rivières, si riche cependant en souvenirs historiques.

— M. l'ingénieur civil John Bourgeois a terminé ces jours-ci les plans des améliorations qu'on va faire au bir à notre cimetiére durant la belle saison. On a préparé au centre du cimetière un magnifique terrain où seront inhumés les restes de notre paroisse. Les restes du regretté M. Beaudet y seront transportés des jours-ci et le superbe monument dû à la générosité des paroissiens, qu'en va lui ériger sera installé dans quelques jours.

— Notre hôpital regorge de malades parmi lesquels il y a plusieurs cas de fièvres typhoïdes.

— M. le Dr Panneton est de retour d'un voyage de quelques semaines à New-York, dans l'intérêt de sa santé, il nous fait plaisir d'apprendre que M. le Docteur est revenu en parfaite santé.

— Les travaux à la chapelle du Séminaire avancent rapidement et seront finis à temps pour l'ouverture des classes en septembre prochain.

Dr J. J. PANNETON

Chirurgien-Dentiste

Donne des consultations tous les jours à son bureau, 1508 Ste-Catherine, Tél. Bell, Est 1291. 110-14

simple et entouré. Pas une de ses relations ne fut brisée. Il demeura pour tous le gentilhomme accueillant et de hautes manières qu'il avait toujours été. Seulement sa taille si ferme de marie se voûtait, et le pli plus profond de ses sourcils accusa la souffrance qu'il ressentait. Bientôt il eut à s'occuper de l'éducation de sa fille. Il s'y donna passionnément, et nul n'aurait pu voir sans être étonné de l'homme encore jeune, blanc de la, contempler avec un long sourire triste l'enfant qui jouait devant lui dans les prairies de la Cérise, à faire avec elle les promenades que la jeune mère avait faites, lui montrer les sites qu'elle préférait, les gens qu'elle avait connus et qui pouvaient parler d'elle, poursuivant sans cesse, dans la formation de cette jeune et vive nature, l'image idéalisée par la mort de celle qu'il avait aimée.

Une autre cause, d'ailleurs, attachait M. de Seigny au coin de terre où la Providence l'avait amené. Une affinité profonde s'était révélée, dès le premier jour, entre lui et cette population si saine et si forte qu'il entourait; le temps l'avait accrue, et quand il mourut seize ans plus tard, on eût pu croire qu'il avait été né là, dans la maison où il était né, et que la famille était vieille de plusieurs siècles dans la reconnaissance du pays.

Toutes les pensées se tournèrent alors vers la jeune orpheline de la Cérise. Où allait-elle devenir? Ses parents de Montréal la rappelleraient sans doute, mais elle n'aurait pu supporter le bruit courait que l'oncle d'Houllins était arrivé à Segré en poste, quand les hommes de loi découvrirent dans les papiers de M. de Seigny, un testament. La volonté exprimée du père était que sa fille ne retournerait jamais en France. "Doté-elle vivrait-elle à la Cérise, disait-il, sous la garde de Dieu, à qui je la confie, je veux qu'elle demeure, jusqu'à son mariage ou son entrée en religion, dans ce domaine où sa mère et moi avons trouvé si bon accueil."

En présence de cet ordre formel, Onésime d'Houllins, nommé tuteur de la jeune fille, dut obéir. Mais il déclara que de son côté, il ne quitterait pas Montréal, même un jour, pour s'occuper de sa pupille ou de ses biens.

Ce fut mademoiselle Ursule d'Houllins, l'aînée d'Onésime et de la belle Marie, qui vint habiter près de sa mère. Elle s'y décida, poussée par son frère et d'assez mauvais gré, car elle appartenait à cette espèce de gens qui n'ont jamais l'air d'accepter les sacrifices qu'ils font, et auxquels on serait tenté d'en vouloir quand ils remplissent un devoir, tant ils y mettent de méchante humeur.

Cette laide petite personne, agrie par la longue négligence du sort à la doter d'un mari, n'était pas un caractère bien plaisant pour mademoiselle de Seigny. Marie lui fut néanmoins reconnaissante, l'entoura d'affection et de prévenances, et supporta galement les gâcheries qui, de temps à autre, traversaient son mois de mariage.

Le monde, moins indulgent, s'écarta peu à peu, après la mort de M. de Seigny. Quelques proches voisins restèrent fidèles à la niche en dépit de la tante et du chagrin, — si l'on peut appeler ainsi la vieille maison carrée que flanquait un pavillon surélevé d'un étage, — reprit graduellement cet air de solitude et de demi-abandon qu'il avait un instant perdu. Les allées qui traversaient les prés, en partant du perron, se retirèrent, envahies par la lente marée de l'herbe. Les massifs de fleurs les plus florissantes disparurent, sans qu'il y eût d'ordre positif à leur égard. Des pignons à bûche remplacèrent les pignons favoris du baron, et la mauve, depuis quinze ans, cherchait à reprendre possession de la cour derrière le logis, son ancien domaine, s'y maintint bientôt à force de persévérance, et s'éleva de toutes

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Les contrats pour la fourniture du charbon sont également divisés entre plusieurs maisons qui ont soumissionné aux mêmes prix.

Un accident qui retardera considérablement l'installation de la pompe électrique à haut niveau

Lors de sa dernière séance la Commission de l'aqueduc accordait à MM. Evans Bros., au prix de \$5.25 et \$5.50 le contrat pour la fourniture de l'anthracite dont le service a besoin l'hiver prochain. Depuis cette maison a écrit qu'il y avait eu erreur de copie et que son offre aurait dû être de \$6.25 et \$6.30. En midi, la commission est revenue sur sa décision et a résolu de partager l'entreprise à part égale entre les maisons qui suivent: T. F. Moore, Sauvageau & Fils, J. T. Gohier, Godfroy Latrelle, Andrew Baile, L. Colombe, Sons, E. Lenoir, J. O. Lafréche et la National Coal & Wood Co., cette part étant de 28 tonnes chacune.

L'installation de la pompe électrique du haut niveau vient encore de subir un retard déplorable. Le moteur dont on attendait l'arrivée, ces jours-ci, a subi un accident en traversant entre Détroit et Windsor. Les dégâts sont tels qu'on a dû envoyer la machine à Cincinnati, pour être réparée. La commission a été très désappointée d'apprendre cette mauvaise nouvelle hier.

M. J. P. Muller, ingénieur du Terminal demande dans une lettre de se servir gratuitement de l'eau de la ville dans la préparation du béton, dont sa compagnie a besoin pour son tunnel de la rue Forsyth. Mais la commission s'y refuse.

Le surintendant M. Jovin, fait rapport que dimanche dernier, vers les onze heures de l'avant-midi, une des conduites d'eau de 24 pouces de l'avenue Atwater s'est rompue et que le soir à 11 heures tous les dégâts étaient réparés. Pour cela on a dû arrêter les pompes ce qui fit baisser de trois pieds l'eau du réservoir. Mais depuis l'eau a peu à peu remonté et il n'est plus qu'à un pied de son niveau ordinaire. M. Jovin, fait l'éloge de ses centurions et des autres hommes qui, dans cette circonstance, ont fait preuve de dévouement.

Relativement à l'épreuve des échantillons de houille dont nous avons déjà parlé lors de la dernière séance, le surintendant informe la commission que jusqu'ici il a fait l'épreuve des houilles Dominion, Acadia, et Clearfield, mais la grève des camionniers l'empêche de continuer son étude.

ANDREVILLE

On annonce que le Rapport de M. Alfred Potvin, surintendant spécial, érigé en municipalité séparée du village Andreville, après avoir subi avec succès l'épreuve du vote des Maires du com. de Kamouraska, est tombé à l'eau en franchissant l'enceinte du parlement provincial, pour cause d'irrégularité et d'illégalité. Monsieur le Notaire C. F. Beaulieu, de St-Alexandre, représentant les intérêts de l'Opposition aux Représentants.

COMMUNIQUE.

FEU JOSEPH MARTEL

Jeudi dernier le 30 avril, est décédé à St-Barnabé, Joseph Martel, rentier, frère de Monsieur le Chanoine Thomas Martel, curé de cette paroisse. Le défunt est parti pour le grand voyage muni de tous les secours et de toutes les consolations de la religion.

Il était très riche et longtemps avant sa mort il a disposé de ses biens en bonnes œuvres à la discrétion du Révérend Messire L. E. Duguay, desservant la paroisse.

Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu hier, avec grandes pompes à l'église paroissiale. Une foule nombreuse et recueillie assistait à la cérémonie funèbre. La levée du corps et l'absoute ont été faites par le Révérend J. P. Garneau, curé de Saint-Etienne des Grès.

La messe chantée par Monsieur l'abbé Dionis Gélinas, vicaire à St-

LA FEMME NOUVELLE



Mrs. EMMA MITCHELL.

Mme Emma Mitchell, 520 Louisiana St., Indianapolis, Ind., écrit :

"Pendant ces cinq dernières années j'ai rarement été sans douleur, mais la Peruna a changé tout cela et en très peu de temps. Je crois que je n'en avais pris que deux bouteilles quand je commençai à me rétablir très vite, et sept bouteilles me guérirent. Je n'ai plus de maux de tête ni de dos et j'ai plaisir à vivre. — Emma Mitchell."

La venue de ce que l'on appelle la "femme nouvelle" dans notre pays n'est pas anecdotée par tout le monde comme une grande bénédiction. Mais il y a une autre femme nouvelle que tout le monde est heureux de voir. Tous les jours une femme invalide s'écrit: "Le traitement chez moi du Dr. Hartman a fait une femme nouvelle de moi."

Il suffit d'envoyer le nom, l'adresse, les symptômes, la durée de la maladie et le traitement déjà suivi au Dr. Hartman, Columbus, Ohio, et des instructions pour se traiter un mois suivront promptement.

Si vous ne dérivez pas de résultats prompts et satisfaisants de l'emploi de la Peruna, écrivez de suite au Dr. Hartman, lui détaillant votre condition, et il se fera un plaisir de vous donner gratuitement le bénéfice de ses conseils.

Adressez vos lettres : Dr. Hartman, President of the Hartman Sanitarium, Columbus, O.

Sévère, le chœur de l'orgue a très bien exécuté sous la direction de M. Amédée Gélinas la "Messe de Requiem" harmonisée de Perrat. L'offertoire M. J. B. Camille Duguay, a chanté avec beaucoup d'âme quelques strophes de sa composition sur l'air des "Adieux de Schubert".

Les porteurs étaient MM. Abraham Martel, Téléphone Rivard, Thomas Ferron et Jean-Baptiste Duhaime.

Le deuil était conduit par Monsieur Adolphe Bourassa, beau-père du défunt.

"Requiescat in Pace."

ELBERT.

St-Barnabé 3 Mai, 1903.

Chirurgien-Dentiste

Docteur J. G. A. Gendreau, Chirurgien-Dentiste, 22 rue Saint-Laurent, Bell Téléphone Main, 2818, Montréal.

L'atmosphère terrestre

On lit dans le "Temps":

On sait que l'oxygène, et par suite, l'air atmosphérique, sont faiblement magnétiques. Faraday, qui a découvert cette propriété, a montré également que la chaleur la diminue; partant de là, il a voulu expliquer les variations diurnes de l'aiguille aimantée par les diminutions du pouvoir magnétique de l'atmosphère que produit chaque jour le rayonnement du soleil successivement tout autour de la terre. Beaucoup de savants, ont, depuis, adopté cette idée.

Dans une note présentée par M. Poincaré, M. Nordmann reprend le calcul, l'étude de cette question, à l'aide des données récentes fournies sur les températures des hautes régions de l'atmosphère par les ascensions de ballons sondes munis d'enregistreurs, données que nous possédons pas Faraday, ce qui a empêché de soumettre son idée au critérium du calcul.

La conclusion de M. Nordmann est que les propriétés magnétiques de l'atmosphère sont si faibles que, si subitement elles venaient à s'annuler

COLONIAL HOUSE, SQUARE PHILLIPS.

En Unités Verticales

Porte-Factures Vertical Globe-Wernicke.

La mise en liasses verticale est simplement mettre des lettres, documents, comptes, etc., en liasse dans une position verticale dans des cartons, au lieu de les mettre à plat dans des porte-factures ordinaires. Si vous ne connaissez pas ce système nous aimerions vous en expliquer les avantages. Si vous le connaissez, nous voulons vous montrer le meilleur cabinet porte-factures vertical pourvu des plus parfaits porte-factures verticaux pour le système qui aient jamais été fabriqués. Si vous ne pouvez venir, écrivez-nous pour avoir un pamphlet contenant des renseignements précieux.

HENRY MORGAN & CIE, - MONTREAL.

Diamond Graphite PAINT

Les Ingénieurs sont sûrs en spécifiant les produits de la CANADA PAINT COMPANY. Elle fait une spécialité des Peintures pour Constructions...

Nous invitons des Correspondances.

S'ADRESSER A

THE CANADA PAINT COMPANY, LIMITED,
MONTREAL ET TORONTO.

AVIS

A PARTIR D'AUJOURD'HUI vous pourrez acheter le CIGARE

Crème de la Crème Panatelas

Fait par des Cubains pour 5 cts.

J. M. FORTIER, Ltd.

Portez la Bottine de \$3.00 de Singer

A TREPONTE GOODYEAR.

Elles sont faites du meilleur veau "box", ou de chevreau "dongola" et de la dernière mode. On les vend \$4.00 pour la même chaussure dans d'autres magasins. SINGER est le marchand de chaussures.
124 Rue Saint-Laurent, : : : Coin de Lagache et de la rue.

TAPIS.....

De la plus haute qualité et aux plus bas prix, toujours en magasin chez

Thomas Ligget, EDIFICE EMPIRE, 2474-2476 rue Ste Catherine

complètement, la valeur de l'intensité du champ magnétique terrestre ne subirait qu'une diminution tellement faible qu'elle serait inappréciable avec les instruments les plus sensibles.

Il est donc impossible, contrairement à ce que pensait Faraday, d'attribuer

LE JOURNAL

IMPRIMERIE PUBLIQUE
La Cie d'Imprimerie Industrielle

MILTON McDONALD, Directeur.
J. A. CARUFEL, Administrateur.

ABONNEMENT:
ÉDITION QUOTIDIENNE
Montreal (y compris la livraison) \$5.00 par an.
Hors Montreal (par la poste) 2.00 " "
ÉDITION HEBDOMADAIRE 1.00 " "

STRICTION PAYABLE D'AVANCE.
Téléphone Bell:
Administration, Main 513
Redaction " 3634

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
du Canada, chez nos agents locaux et à nos
bureaux. Tout doit être adressé.

LE JOURNAL,
75 Rue Saint-Jacques, Montréal
MONTREAL, 6 MAI 1903.

LA GREVE

La liberté du travail est celle qui se trouve le plus ouvertement méconnue en ce moment.

En vérité, il est aujourd'hui permis de se demander si nous vivons en pays libre.

Un homme a-t-il le droit de gagner sa vie comme il l'entend, de s'engager aux conditions qui lui conviennent?

Une union ouvrière est-elle justifiable d'user de la force du nombre pour entraver l'activité industrielle ou commerciale d'une ville ou d'un pays?

Certes, nous ne voulons aucunement contester aux ouvriers le droit de se mettre en grève; mais nous leur contestons celui d'établir une entrave à la liberté de ceux qui désirent travailler.

Et c'est là pourtant l'état de choses établi par la grève que les débauchés soutiennent aujourd'hui.

Les grévistes ne demandent plus une augmentation de salaires. Ils ne combattent plus pour obtenir un meilleur traitement dans leur emploi, toutes leurs exigences sont en rapport avec des salaires.

Ne veulent-ils que nous leur permettons à une association qui n'a ni, ni ailleurs, aucune responsabilité légale, de dire qu'il peut ou ne peut pas travailler dans le port de Montréal.

C'est le despotisme des syndicats ouvriers qui se substitue à la toute puissance qu'on attribue au capital.

Mais qu'on y prenne garde!

En d'autres pays, les organisations ouvrières ont ruiné bien des industries florissantes, déjà, et diminué de beaucoup l'importance de certaines villes industrielles, ou des grèves intempestives ont été cause que leur capitale ait pris une autre direction.

Le fait est que c'est en train de faire à Montréal.

Des agents secrets des unions internationales sont venus ici, non pas ordonner, mais susciter des grèves, préparer le terrain sur lequel ils ont aujourd'hui le beau et les mauvais temps, aux frais de nos bons Canadiens.

Il s'agit de ruiner le port de Montréal, de livrer le trafic du pays tout entier, aux mains des Américains, déjà jaloux de nos succès, de l'importance que prend notre ville.

On est en train de réussir.

Cependant, il est probable que les compagnies de navigation seront bientôt en état de se passer des débauchés de Montréal. Chaque navire emmené avec lui les ouvriers dont il a besoin pour le chargement et le déchargement de sa cargaison à l'arrivée et pour le retour.

Un assureur que des mesures s'ont prises pour installer d'une manière permanente ces étrangers dans notre port, sans qu'ils aient besoin d'aller chercher ailleurs leurs distractions ou leurs subsistances.

Les navires qui ne pourront décharger ici iront ailleurs et nos débauchés s'apercevront probablement à la fin de la saison que, pour obtenir la reconnaissance d'une union étrangère et hostile, ils auront sacrifié les revenus d'une saison entière, et qu'ils n'auront rien gagné.

CE QUE NOUS PAYONS

On se souvient que les libéraux ont déployé beaucoup de zèle en faveur d'une administration économique des affaires du pays.

Ils étaient alors dans l'opposition. Depuis, ils sont montés au pouvoir, et c'est tout différent.

Nos adversaires s'en donnent à romre.

Pourquoi se gênaient-ils, puisque l'assiette au beurre est à leur portée?

Les revenus provenant des impôts qui pèsent sur le peuple se sont accrus dans une proportion déconcertante.

Le tableau suivant des taxes collectées sous les administrations libérales et conservatrices, pendant les périodes de 1891, et 1895 et de 1897 à 1902, respectivement, démontre clairement l'extravagance du régime actuel.

En 1891, taxes perçues sous le régime conservateur \$30,314,151

En 1895, taxes perçues sous le régime conservateur 27,759,285

Diminution sous le régime conservateur 2,554,866

En 1897, taxes perçues sous le régime libéral \$43,389,112

En 1898, taxes perçues sous le régime conservateur 27,759,285

Augmentation des taxes sous le régime libéral \$15,629,827

Taxes totales perçues de 1897 à 1902, inclusivement sous le régime libéral \$213,558,036

Taxes totales de 1891 à 1896, inclusivement sous le régime conservateur 168,866,362

Augmentation des taxes pendant six années du régime libéral \$44,691,674

Moyenne annuelle de la taxation pendant 6 années de gouvernement libéral \$55,593,006

Moyenne annuelle de la taxation pendant les 6 dernières années du gouvernement conservateur \$28,144,394

Augmentation de la moyenne annuelle sous le gouvernement libéral \$ 27,448,612

C'EST LE PAUVRE QUI PAIE

NOUS avons souvent prétendu que le gouvernement libéral s'est emparé du tarif conservateur pour l'appliquer, sans en comprendre l'esprit.

M. Fielding l'a manipulé, défiguré, et il a mis au monde une sorte de monstre qu'on s'étonne de trouver encore vivant.

De fait, le tarif Fielding maltraite le pauvre au bénéfice du riche, comme on peut s'en rendre compte en consultant le tableau suivant:

Tarif. Tarif. conservateur libéral

Chapeaux et casquettes 25 p.c. 30 p.c.

Coutellerie 25 p.c. 30 p.c.

Coton en balles et 22 1-2 p.c. 25 p.c.

Quatre 22 1-2 p.c. 25 p.c.

Cotons jaunes 22 1-2 p.c. 25 p.c.

Indiennes 30 p.c. 35 p.c.

Salons, dentelles, etc. 25 p.c. 30 p.c.

Épi à coude 32 1-2 p.c. 35 p.c.

Dames de toile, 25 p.c. 30 p.c.

Serviettes, etc. 25 p.c. 30 p.c.

Lesquelles 25 p.c. 30 p.c.

Tissus de laine 30 p.c. 35 p.c.

Articles de laine 32 1-2 p.c. 35 p.c.

Étoffes à robes 32 1-2 p.c. 35 p.c.

Broderies 30 p.c. 35 p.c.

Mouchoirs 30 p.c. 35 p.c.

Châles 25 p.c. 30 p.c.

Rideaux 30 p.c. 35 p.c.

Robans 25 p.c. 30 p.c.

Le pauvre doit payer pour le sucre dont il se sert à table, un droit de 66 c., par cent livre, au lieu de 50c., qu'il payait sous le tarif Foster.

Pour les melasses, il lui faut payer 1-3-4 par gallon, au lieu de 1-1-2.

Les confitures et gelées sont frappées d'un droit de 3-4 par livre, au lieu de 3c., sous le régime conservateur.

Les conserves de fruits paient un droit de 2-1-4, au lieu des 2c. imposés par le tarif Foster, tant dénoncé par les libéraux.

D'autre part, les diamants, la soie, les autres articles de luxe sont aujourd'hui importés à moins de frais qu'en 1896. Et les riches en profitent.

On s'aperçoit que ces partisans du libre-échange ont fort aisément abandonné leur politique, et qu'ils n'ont pour cela jamais consulté les intérêts du peuple, dont ils faisaient autrefois si grand cas.

Ceux qui travaillent et qui peinent devraient comprendre que le gouvernement actuel est responsable de l'augmentation du prix des articles dont ils ont besoin pour sa consommation quotidienne.

Sans doute, il s'en souviendra en temps et lieu.

GAYNOR-GREEN

COMME on pouvait s'y attendre, l'affaire Gaynor-Green a fait le sujet d'une motion de non-confiance à la dernière session de la législature.

Le texte de cette motion est un exposé complet de la conspiration ourdie par le gouvernement Parent, avec la complicité du gouvernement fédéral, à la requête du bureau d'avocat du premier ministre provincial et du ministre de la justice à Ottawa, pour sauver deux accusés que la justice de leur pays réclamait.

Qu'on lise:

Qu'il appert par les documents sessionnels et par la preuve faite devant le comité des Comptes Publics:

Que deux personnages, du nom de John F. Gaynor et Benjamin D. Greene étaient accusés d'un crime contre les lois des États-Unis d'Amérique, et qu'ils s'étaient enfuis de leur pays pour chercher refuge à Québec, où ils vivaient dans un hôtel somptueux.

Que sur une plainte faite par Marion Irwin, Ecr., représentant spécial du Procureur-Général des États-Unis, un mandat fut émis contre eux par un commissaire d'extradition et qu'en exécution de ce mandat, les dits Gaynor et Greene furent arrêtés à Québec pour être conduits devant le dit commissaire d'extradition, à Montréal.

Que cette arrestation causa beaucoup d'émotion, et que, craignant le résultat d'un procès en extradition qui pourrait les livrer à la justice de leur pays, ces accusés, qui sont réputés être très riches, cherchèrent par tous les moyens à s'y soustraire.

Que dans les circonstances, il était du devoir du gouvernement du Canada, ainsi que de celui de la Province de Québec d'intervenir et de contribuer à amener les accusés devant les tribunaux, afin que justice fût faite.

Cop. connaissant ces principes fondamentaux de l'administration de la justice et craignant les conséquences de leur application, les dits Gaynor et Greene ont cru qu'ils pouvaient, grâce à la richesse dont ils disposent, paralyser les pouvoirs publics en ce pays et qu'à cette fin, ils ont retenu

les services, comme avocats, de deux des associés du ministre de la justice, du Canada, et du premier-ministre de cette Province, ainsi que de l'un des avocats du bureau d'avocats connus sous le nom de Rainville, Archambault et Gervais, le dit M. Archambault l'un d'eux étant le Procureur-général de cette Province.

Que pendant que les associés professionnels du Premier Ministre se mettaient ainsi à la disposition des accusés, le procureur général n'accusait même pas réception d'une demande officielle qui lui était faite, de se faire représenter devant le tribunal.

Que non seulement les ministres manquaient pas à leurs devoirs, mais qu'ils laissaient mettre tout le rouage de l'administration de la justice au service des accusés et ce à tel point que la prison elle-même s'ouvrit mystérieusement et que l'hôtel Chateaux-Frontenac devint le lieu d'incarcération des accusés.

Il n'y a pas de doute que l'attention de nos jeunes compatriotes est, depuis nombre d'années, fixée sur la Nouvelle-Angleterre.

Il faut la détourner en donnant à la colonisation ce caractère patriotique national, qui caractérise le travail de l'agrandissement de la patrie.

Cessons de voler le colon de la condamner à des difficultés qu'il subit depuis trop longtemps.

Ebauchons un plan qui enflamme sa volonté.

Groupons-le, donnons-lui des chemins, des marchés.

Ne craignons pas de faire trop grand.

C'est pour l'avenir.

C'est pour la patrie.

C'est pour notre existence nationale.

(L'Événement)

Courrier de Québec

Québec, 4 (Spécial). — M. le consul de France a passé une couple de jours à Québec avant son départ pour l'Europe. Il a assisté dimanche aux réceptions organisées en l'honneur du baron de Breton et il a fait un délicat éloge littéraire fort apprécié des auditeurs qui ont eu la bonne fortune de l'entendre.

Le porte-monnaie perdu la semaine dernière et qui contenait une jolie somme a été retrouvé par un jeune garçon du nom de Noël qui s'est empressé d'aller le porter à son propriétaire. Ce trait d'honnêteté mérite une mention spéciale.

M. et Mme Botrel nous quitteront à 115 heures, demain après-midi, en route pour Trois-Rivières. Québec gardera d'eux un excellent souvenir. M. et Mme Botrel se sont prodigués durant leur séjour ici. Après avoir assisté à la grande messe à la cathédrale hier matin, ils sont allés à l'église de St-Joseph. Dans l'après-midi, ils ont pris part à une séance à l'École Normale, et hier soir, ils ont assisté à une séance donnée par les élèves du Patronage. Ce soir, ils ont donné une séance à la salle de la Grande Chapelle, qui a été un nouveau succès. Ils ont recité et chanté admirablement. La salle était bondée. Ils emportent, je crois, une jolie recette au profit du monument Jacques-Cartier, à Saint-Malo.

La population de Lac Saint-Jean, va s'augmenter de quarante-cinq colons belges, suisses et français, qui sont débarqués ce matin du vapeur Montrose. Tous ces colons ont l'air satisfaits du pays et ils se proposent de se mettre résolument au travail.

L'hon. M. Parent est parti ce midi pour Montréal et New-York. On croit qu'il va à New-York dans l'intérêt de la Cie du pont.

La police a été appelée à bord du vapeur Montrose pour y faire l'arrestation d'un matelot du nom de Grainer accusé d'avoir battu un officier. La séance est suspendue en attendant de plus amples détails et Grainer est en prison.

M. Prudent Noël, de la rue Scott, contremaître aux usines Peters, est mort samedi soir à l'âge de 69 ans. M. Noël était une figure bien connue des politiciens conservateurs, c'était un partisan enthousiaste qu'aucune bataille n'a trouvé à l'arrêter.

Le succès du jeune Casgrain, fils de l'hon. T. C. Casgrain, au McGill, a rejoint tous ses amis à Québec, où il a subi pendant longtemps les classes du séminaire.

La nuit dernière un nommé Honoré Bourque, âgé de 36 ans, demeurant à St-Malo, a échappé à la surveillance, de sa famille qui avait déjà cru remarquer chez lui quelques signes d'aliénation mentale et il est disparu emportant une somme de \$80.

Il a les cheveux grisonnants, notre père de drap, chemise indienne et calotte carrautée gris foncé.

Nous avons une grève nous aussi, et ce sont les manœuvres de la corporation qui ont quitté le travail sur une question de salaire. Les journaux viennent avoir \$1.25 par jour, les charpentiers \$1.35 et les charretiers, \$2. Ils ont présenté une requête à cette fin au conseil de ville qui a rejeté la question aux comités intéressés, s'ajournant ensuite à un mois. Les ouvriers ont pris cet ajournement pour un refus déguisé et ils refusent de travailler. Leur demande paraît juste, reste à savoir s'ils ont pris le meilleur moyen de réussir.

Une autre grève partielle s'est produite sur les quais. Après avoir déchargé du vapeur "Montrose", la cargaison destinée à Québec, les débardeurs ont refusé de décharger la cargaison destinée à Montréal et à l'Ouest en donnant pour raison, que ce serait trahir les intérêts de leurs camarades de Montréal. Ils mettent comme condition que le vapeur prenne sa cargaison de retour à Québec.

M. J.-B. Laliberté est parti pour son voyage annuel en Europe.

Au nombre des victimes de l'éboulement de Frank, au Nord-Ouest, se trouvait François Rochette, cette fois, frère de M. Gaston Rochette et de feu Cléophas Rochette.

M. Louis Allard, le distingué professeur de Littérature française à Québec part demain pour Montréal en route pour la France. M. Allard s'est fait à Québec une foule d'amis qui espèrent son retour à l'automne.

La saison de la pêche est ouverte. M. Charles Moisset du faubourg St-Jean l'a inaugurée vendant en allant à Valcartier retirer du lac de l'Est quinze douzaine de fruits d'un joli poisson. Au lac Beauport, M. Thom Burns, restaurateur de cette ville a failli laisser sa peau. Un faux mouvement

paierons encore et, sans réclamer parce que nous voulons l'agrandissement du Canada. Mais ne comptons pas sur la reconnaissance de l'ouest, quand il sera devenu puissant en richesse et fort en nombre. Alors il voudra des députés et il les aura si nous ne sommes contents de piétiner sur place. L'avenir pour nous, c'est le développement de la province de Québec. Nous avons un territoire immense, des richesses inexploitées, des avantages infinis. Nous avons des terres fertiles.

Nous avons des ports de mer superbes.

Nous avons une population laborieuse, hardie, entreprenante.

Pour l'amour de Dieu, donnons à toutes ces énergies l'occasion de se développer.

Au nom du ciel cessons cette politique de traficage, de brocantage. Arrêtons à tout prix le courant d'émigration qui coule vers les États-Unis. Il n'y a pas de doute que l'attention de nos jeunes compatriotes est, depuis nombre d'années, fixée sur la Nouvelle-Angleterre.

Il faut la détourner en donnant à la colonisation ce caractère patriotique national, qui caractérise le travail de l'agrandissement de la patrie.

Cessons de voler le colon de la condamner à des difficultés qu'il subit depuis trop longtemps.

Ebauchons un plan qui enflamme sa volonté.

Groupons-le, donnons-lui des chemins, des marchés.

Ne craignons pas de faire trop grand.

C'est pour l'avenir.

C'est pour la patrie.

C'est pour notre existence nationale.

(L'Événement)

Courrier de Québec

Québec, 4 (Spécial). — M. le consul de France a passé une couple de jours à Québec avant son départ pour l'Europe. Il a assisté dimanche aux réceptions organisées en l'honneur du baron de Breton et il a fait un délicat éloge littéraire fort apprécié des auditeurs qui ont eu la bonne fortune de l'entendre.

Le porte-monnaie perdu la semaine dernière et qui contenait une jolie somme a été retrouvé par un jeune garçon du nom de Noël qui s'est empressé d'aller le porter à son propriétaire. Ce trait d'honnêteté mérite une mention spéciale.

M. et Mme Botrel nous quitteront à 115 heures, demain après-midi, en route pour Trois-Rivières. Québec gardera d'eux un excellent souvenir. M. et Mme Botrel se sont prodigués durant leur séjour ici. Après avoir assisté à la grande messe à la cathédrale hier matin, ils sont allés à l'église de St-Joseph. Dans l'après-midi, ils ont pris part à une séance à l'École Normale, et hier soir, ils ont assisté à une séance donnée par les élèves du Patronage. Ce soir, ils ont donné une séance à la salle de la Grande Chapelle, qui a été un nouveau succès. Ils ont recité et chanté admirablement. La salle était bondée. Ils emportent, je crois, une jolie recette au profit du monument Jacques-Cartier, à Saint-Malo.

La population de Lac Saint-Jean, va s'augmenter de quarante-cinq colons belges, suisses et français, qui sont débarqués ce matin du vapeur Montrose. Tous ces colons ont l'air satisfaits du pays et ils se proposent de se mettre résolument au travail.

L'hon. M. Parent est parti ce midi pour Montréal et New-York. On croit qu'il va à New-York dans l'intérêt de la Cie du pont.

La Compagnie du Musée Eden

Loue et vend les fameux appareils Edison, à vues animées et fondantes, "Kinéscope" pour soirées et assemblées de toutes sortes. S'adresser à 206 rue St-Laurent, Montréal.

Service des Incendies

SOUMISSIONS POUR TRAIN D'ECHELLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-ingénieur portant la suscription: "Soumission pour le matériel de la Cie de Montréal, dév. accompagner chaque soumission comme suit: 10 p.c. pour un contrat d'achat de \$1,000 et 15 p.c. pour un contrat au-dessus de ce chiffre.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cie, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Éclairage qui suivra leur réception.

La commission ne s'oblige d'accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

(Par ordre), L. O. DAVID, Greffier de la Cie.

Bureau du Greffier de la Cie, Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mai 1903. 117-2

La jete à l'eau dans un endroit où le lac a vingt pieds de profondeur et il y serait certainement resté sans l'aide d'un compagnon qui l'a repêché par les jambes. M. Burns ne se tint pas pour battu et après avoir fait ses affaires, ses habits dans une maison voisine il reprit la ligne et fut plus heureux cette fois.

Si le temps le permet le premier concert en plein air, de la saison aura lieu demain après-midi sur la terrasse.

L'asthme peut se guérir

Des milliers de témoignages prouvent évidemment qu'on peut guérir l'asthme d'une façon permanente par l'usage des inhalations de Catarrhozone, un antispasmodique végétal qui détruit immédiatement les germes qui sont la cause de la maladie. Le Catarrhozone soulage tout de suite de la toux fatigante et du sentiment de suffocation et rend la respiration facile et régulière et procure un sommeil paisible.

Le Catarrhozone guérit l'asthme que les médecins n'ont pu même soulager et il peut vous guérir. L'inhalateur de Catarrhozone est un caoutchouc dur, peut être porté dans la poche du gilet et peut être utilisé à l'ouvrage, à l'église sur la rue, au lit, n'importe où, n'importe quand. Deux mois de traitement (garanti). Prix \$1.00; paquet d'essai, 25c. Pharmaciens, ou N. C. Polson & Co., Kingston, Ont.

En Proie à la Maladie des Reins

Au mal de dos, au lumbago et à la constipation. — Des années de grave maladie. — Guéri radicalement et permanentement par LES PILULES DU DR CHASE POUR LES REINS ET LE FOIE

Des cas comme le suivant ne seraient-ils pas autrement que d'intéresser tous ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, sont en proie à la maladie des reins et à ses nombreux douloureux symptômes. Ceci n'est qu'un exemple du grand bien que les Pilules du Dr Chase ont fait aux reins et le foie accomplissent presque journellement dans presque toutes les classes de la société.

M. J. G. Kirkby, chef meunier aux grands moulins à farine de Munro et Roanthe, Thorold, Ont., dit: "Je ne saurais parler en termes trop élogieux des Pilules du Dr Chase pour les reins et le foie. Il y a quelques années, je devins en proie à une grave attaque de maladie des reins qui, plus tard, se compliqua d'autres maux: symptômes tels que mal de tête, lumbago, mal de dos, constipation, indigestion et insomnie. Me voyant maigrir graduellement, le découragement ne manqua pas de s'emparer de moi. Mes traitements de médecins ne me firent rien du tout; je recourus à plusieurs remèdes, mais c'était toujours le même résultat. Mon appétit s'en allait, et je commençais à perdre tout espoir de guérison.

Heureusement que mon attention fut attirée sur les Pilules du Dr Chase pour les reins et le foie; j'en reçus beaucoup de bien dès la première boîte. Après, épuisement de quatre boîtes, j'avais recouvré mon ancienne santé et mon ancienne force, tout mauvais symptôme était disparu, et je me sentais en mesure de reprendre mon travail. C'était en 1899. J'ai attendu à peu près quatre ans pour voir si la guérison serait radicale, et maintenant je suis convaincu qu'elle l'est, et je crois bien faire en donnant ce témoignage pour en faire bénéficier d'autres."

Les pilules du Dr Chase pour les reins et le foie guérissent sûrement et promptement les maladies des reins et du foie, la biliosité, le mal de dos, le lumbago et la constipation. Une boîte par dose de 25 cents la boîte chez tous les marchands, ou d'Edmondson, Bates & Co., Toronto.

MONUMENTS en MARBRE et GRANIT

TOUS GENRES

J. BRUNET

Côte-des-Neiges

Propriétaire des Carrières de Granit des Laurentides

180-L, M, V-N

La Compagnie du Musée Eden

Loue et vend les fameux appareils Edison, à vues animées et fondantes, "Kinéscope" pour soirées et assemblées de toutes sortes. S'adresser à 206 rue St-Laurent, Montréal.

Service des Incendies

SOUMISSIONS POUR TRAIN D'ECHELLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-ingénieur portant la suscription: "Soumission pour le matériel de la Cie de Montréal, dév. accompagner chaque soumission comme suit: 10 p.c. pour un contrat d'achat de \$1,000 et 15 p.c. pour un contrat au-dessus de ce chiffre.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cie, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Éclairage qui suivra leur réception.

La commission ne s'oblige d'accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

—On annonce pour le 25 mai payant le mariage de M. L. E. O. Poyment, avocat de cette ville, à Melle Jeanne Gagnon, fille cadette de M.

LA MODE

VETEMENTS NOUVEAUX.—COUPE ET GARNITURES

A côté du blouson et de la jaquette à basques rapportées, compléments si gracieux du costume tailleur, et qui nous semblaient depuis quelques années le vêtement par excellence de demi-saison, il nous faut placer aujourd'hui une variété infinie de manteaux et de mantelets qui leur disputent la faveur et nous offrent toutes les tentations de coloris, de coupes nouvelles, d'ornements multiples et variés.

Comme type principal, c'est le paletot droit, long, demi-long, tout à fait court, ayant plus ou moins d'ampleur, orné et travaillé de maintes façons suivant la nature des tissus employés.

Le drap, certes, conserve la première place, les gris clairs, les beiges à peine teintés ayant toutes les préférences; mais le taffetas noir à maintes variantes, et l'étoffe, si à la mode pour nos costumes, est aussi employée de coquette façon pour ces manteaux courts et plissés ne descendant pas à la taille ou dépassant à peine les hanches.

Ce tissu souple, à maille lâche, prend l'allure voulue du vêtement grâce à la doubleure de taffetas, aux ornements de drap piqué, qui lui donnent quelque rigidité.

Etamine et taffetas demandent l'emploi des plis, tel ce paletot de taffetas noir accompagnant à ravir une robe de drap rouge furtif.

De forme droite, descendant à peine à vingt centimètres au-dessous de la ceinture, il est entièrement plissé de plis plats et terminé au bord inférieur par un étroit volant légèrement badiné. Un grand col pélerine, également en taffetas plissé, tombe sur les épaules; il est d'une bande de guipure noire et terminée par un petit volant; des rosaces de filet, en cordonnnet blancs, s'inscrivent dans les plis, manchettes plissées du haut, ballonné fortement au coude; un poignet en forme de cornet en maintient l'ampleur, façonné comme le col, il est formé d'une partie plissée avec incrustations de rosaces de filets, puis d'un entre-deux de guipure surmonté d'un volant badiné.

Pour créer un joli ensemble, avec cette robe rouge et ce paletot noir, il faut compléter la toilette par un chapeau ou tout rouge ou tout noir, soit une capeline de crin noir ornée de plumes, soit cette jolie toque plate, en paille grise ou rouge, ornée d'anémones languissantes sur un turban de tulle.

On voit étonnamment de chapeaux rouges pour commencer la saison; l'ensemble est d'une seule teinte; mais la diversité des matériaux employés offre d'agréables contrastes. C'est ainsi que de la paille, du tulle, du velours et des fleurs ayant subi même teinte conservent chacun leur tonalité propre et offrent à l'œil une symphonie charmante.

On recherche en général, pour la toilette, cette unité d'ensemble tout à fait séduisante.

Les gris et les beiges étant très en faveur, on choisit les robes et manteaux neutres en drap très légèrement teinté pour les petits paletots dont nous nous occupons. En voici un bien joli, nuance "champagne", coupé légèrement en forme, il donne dans le dos et les côtés, qu'on ne voit pas, une belle ligne droite. Un grand col de velours, très tombant sur les épaules, se découpe en empiècement et retombe en étoile jusqu'au bord du vêtement; une ruche de taffetas champagne en souligne les contours.

Quant à l'encolure, découpée en pointe, elle est indiquée par une bande de drap piqué et découpée sur un transparent de taffetas blanc. Un macaron de passementerie avec pampilles termine la fermeture. La manche courte et évasée est garnie d'un macaron à pampilles; elle découvre un talon de taffetas champagne maintenu dans un haut poignet.

Les encolures dégagées sont l'une des indications les plus précises de la mode. La plupart du temps un large biais en drap, le contour et l'encolure en sont encore le recouvrement entièrement de guipure dont quelques applications de passementerie rompent la monotonie, ou bien encore y mettront des galons tissés, aux multiples coloris, donnant au vêtement un cachet très original, dans ce cas, la nuance, large du bas, en est aussi caractéristique.

Que dire sur nos manchettes qui n'ont été dit et redit leur exagération appelle une complète réaction dont nous n'aurons point à nous étonner, en attendant, croisons-nous? Point n'est besoin d'exagérer une mode pour se persuader qu'on la suit. C'est l'éternelle histoire du but à atteindre et que l'on dépasse toujours en s'efforçant d'y arriver.

Nous les avons donc toujours très hauts, mais accentuant la ligne tombante de l'épaule, et évasant à mi-bas pour rester largement ouvertes, genre pagode, ou former un ballon resserré dans un étroit poignet. Toute l'ampleur doit se reporter du côté du coude, la couleur de la salmède, manche et poignet, dessine une ligne droite.

Autour de l'encolure, drap, cols et pampilles couvrent une partie du buste. Cols ondulés, cols châles, cols pellerines, tous affecteront de se terminer en étoile, soulignant la ligne droite de la coupe du vêtement moderne.

Pour affaiblir le drap, nous le verrons encore très employé, découpé en aplombs sur un réseau de tulle. La transparence d'une doubleure de taffetas y donne un réel cachet d'élégance. On en fait des vêtements demi-long, trois-quarts, ils n'ont plus les droits des anciens paletots-sacs; sont taillés en forme dans le style du "nanteau japonais", soit à demi entrés par un petit côté, ils tombent toujours amples sur la jupe.

BLANCHE VALMONT.

L'HABILLEMENT A LA MAISON

Les robes d'intérieur et les matinées

Il est un point bien établi. C'est dans notre monde entouré de tous les objets que nous nous sommes plu à réunir à l'entour de nous, que nous pouvons le mieux déployer nos

bon goût et songer à nous habiller en vue de plaire à notre entourage.

Ne croyez pas, Madame, qu'il soit superflu d'être coquette uniquement pour votre seigneur et maître. Certainement vous ne devez pas adopter un genre d'habillement qui ne cadrerait ni avec votre intérieur ni avec votre position, mais en gardant une juste note, il est tout au moins nécessaire que vous ayez une mine soignée.

L'antique peignoir nous rend encore des services pour vaquer aux soins du ménage, mais c'est tout. Sans grâce, il ne peut que nous vêtir, il ne nous habille pas.

Ce qui doit plutôt nous occuper, c'est la coquette toilette d'intérieur qui se compose habituellement d'une longue robe d'une seule pièce.

Quelques personnes continuent à affecter les robes matinales que l'on porte soit avec une jupe semblable, soit avec une jupe de tissu différent; c'est peut-être plus pratique, car on peut ainsi finir d'user une jupe quelque peu transformée ou tout au moins simplifiée pour la saison.

Aujourd'hui vous avez sous les yeux une robe d'intérieur et une matinée, toutes deux charmantes, chacune dans leur genre.

Le plissé "Soled" revêtu en grand honneur, permet de composer des robes matinales, l'idée initiale reste la même avec quelques variantes. La forme est toujours droite, vague, laissant seulement deviner les contours; derrière, le pli Watteau donne de la grâce à l'ensemble; la robe est ronde, ou longue, ou encore à traîne. Les plis de tous genres font aussi merveille.

Les cols sont volontiers supprimés, on préfère le décolletage encadré ou en cœur avec un coquet boléro. Un empiècement, ce qui fait bien la robe Empire.

Sur les épaules, des pélerines en tissus semblables garnies de dentelles ou de col en lingerie en irlande, en luxembourg, ou de la robe Marie-Antoinette; ceci aussi bien sur la robe d'intérieur que sur la matinée.

Pour les manches, on a également le choix. La simple manche-bourse longue, terminée par un poignet ou un volant, est très pratique. La manche bouffante avec engorgement de dentelle descendant un peu plus bas, que le coude est plus coquette. Très élégante, c'est le manchon ajusté d'où part une molle envolée formant sabot, ou la gracieuse manche à la Juive.

On fait aussi la véritable forme pagode très évasée du bas, avec ample poignet.

Les nouvelles matinées sont droites, ayant beaucoup d'analogie avec nos petits vêtements. En somme, c'est un caraco appelé aussi passe-partout. Je ne vous dirai pas les tissus que vous devrez choisir, car tous s'emploient; mais la souplesse est sur-sous prise; soie, coton, laine rivalisent pour nous embellir.

BARONNE DE TREVES...

LES FANRELUCHES

Petite cola de fantaisie et les rabats

Quelle est celle de vous chères lectrices, qui n'a reconnu tous les bons services que les garnitures mobiles peuvent nous rendre?

Une cravate, un col, bien choisis, donnent un petit rien, l'adjonction d'une fanreluche, et cependant, voyez comme la note générale se trouve vite changée.

Ces parures bien féminines corrigent la sécheresse du costume tailleur, habillent la cravate de forme droite en un mot elles font partie intégrante de notre toilette; c'est pourquoi nous tenons à vous donner quelques modèles nouveaux, car, si vous n'êtes déjà au courant, apprenez-mesdames, que la cravate est gracieusement relevée par un macaron à pampilles; elle découvre un talon de taffetas champagne maintenu dans un haut poignet.

Les encolures dégagées sont l'une des indications les plus précises de la mode. La plupart du temps un large biais en drap, le contour et l'encolure en sont encore le recouvrement entièrement de guipure dont quelques applications de passementerie rompent la monotonie, ou bien encore y mettront des galons tissés, aux multiples coloris, donnant au vêtement un cachet très original, dans ce cas, la nuance, large du bas, en est aussi caractéristique.

Que dire sur nos manchettes qui n'ont été dit et redit leur exagération appelle une complète réaction dont nous n'aurons point à nous étonner, en attendant, croisons-nous? Point n'est besoin d'exagérer une mode pour se persuader qu'on la suit. C'est l'éternelle histoire du but à atteindre et que l'on dépasse toujours en s'efforçant d'y arriver.

Nous les avons donc toujours très hauts, mais accentuant la ligne tombante de l'épaule, et évasant à mi-bas pour rester largement ouvertes, genre pagode, ou former un ballon resserré dans un étroit poignet. Toute l'ampleur doit se reporter du côté du coude, la couleur de la salmède, manche et poignet, dessine une ligne droite.

Autour de l'encolure, drap, cols et pampilles couvrent une partie du buste. Cols ondulés, cols châles, cols pellerines, tous affecteront de se terminer en étoile, soulignant la ligne droite de la coupe du vêtement moderne.

Pour affaiblir le drap, nous le verrons encore très employé, découpé en aplombs sur un réseau de tulle. La transparence d'une doubleure de taffetas y donne un réel cachet d'élégance. On en fait des vêtements demi-long, trois-quarts, ils n'ont plus les droits des anciens paletots-sacs; sont taillés en forme dans le style du "nanteau japonais", soit à demi entrés par un petit côté, ils tombent toujours amples sur la jupe.

BLANCHE VALMONT.

L'HABILLEMENT A LA MAISON

Les robes d'intérieur et les matinées

Il est un point bien établi. C'est dans notre monde entouré de tous les objets que nous nous sommes plu à réunir à l'entour de nous, que nous pouvons le mieux déployer nos

La Femme chez elle

ANTONIO

Ce dimanche-là, il y avait farandole aux arènes d'Arles.

C'était plaisir de voir se dérouler, depuis le bas jusqu'au faite du vieux cirque romain, au milieu du tapage assourdissant des chapeaux et des rondes provençales, la longue chaîne formée par les danseurs et les danseuses se tenant par la main, les filles du pays au fin profil, à la taille enroulée dans un fichu de nuance éclatante, au coquet bonnet posé comme un papillon sur leur chevelure d'ébène, répétant par de mélodieux éclats de rire aux jolis propos des garçons, lesquels avaient revêtu la veste des jours de fête et arboraient d'éclatantes ceintures multicolores.

Sur tout cela, une musique endiablée, longs, tambours flûtes, fifres tambourins, et un soleil intense, prodigieux, de grand soleil de Provence, jetant des reflets sautillants sur ce qui se passait, mélangant sur ce décor merveilleux des chatolements, des éblouissements de fée.

Dans cette jeunesse tapageuse, un couple faisait l'admiration de tous: une fille de dix-huit ans, belle comme les Amours, au cou de cygne, aux lèvres de corail, répondant par de vigoureux éclats de rire aux propos de ses amoureux, possédant en bonnes vagues échelonnées aux alentours et en superbes plantations d'oliviers les meilleures terres du pays, et maintenant chaque jour sa fortune du revenu de plusieurs fermes voisines de la ville d'Arles. L'espérance avait de nombreux troupeaux de moutons et de chèvres, et ce danseur avec lequel Rose plaisait de si bon cœur était son père, et tous s'appelaient Antonio.

Il faisait presque partie de la famille Lescarp. Il passait sa vie à faire brouter son bétail sur les jolies collines parfumées de myrte et de romarin, qui s'élevaient au-dessus du Rhône. D'une rare intelligence s'il n'avait pas beaucoup d'instruction il était le boute-train de toutes les fêtes artistiques; son adresse à tous les exercices du corps le faisait briller dans toutes les réjouissances locales.

Il avait une voix superbe, une vraie voix méridionale, chaude, moelleuse, veloutée, qui, pendant les belles nuits d'été, montait sans effort sous les étoiles du ciel bleu.

La farandole s'élevait maintenant dans une sorte de "trémolo" de plus en plus faiblissant; peu à peu, s'écoulant par groupes tapageurs, danseurs et danseuses évacuèrent les arènes et descendirent sur la place, en quête d'un verre de muscat.

Rose et Antonio, eux aussi, avaient quitté le cirque. Ils s'étaient arrêtés sur la place Et Rose disait: — La nuit va venir, il faut que je m'en aille bien vite, Antonio; autrement maître Ambroise me gronderait et il aurait raison.

Et le berger répondait, atristé par cette séparation. — Quand vous reverrai-je, à présent, demoiselle?

— Bientôt, Antonio, bientôt! Et, tiens! d'ici quelques jours, je m'achèterai une robe de chambre et je te la donnerai, quand tu viendras me chercher.

— La nuit va venir, il faut que je m'en aille bien vite, Antonio; autrement maître Ambroise me gronderait et il aurait raison.

Et le berger répondait, atristé par cette séparation. — Quand vous reverrai-je, à présent, demoiselle?

— Bientôt, Antonio, bientôt! Et, tiens! d'ici quelques jours, je m'achèterai une robe de chambre et je te la donnerai, quand tu viendras me chercher.

— La nuit va venir, il faut que je m'en aille bien vite, Antonio; autrement maître Ambroise me gronderait et il aurait raison.

Et le berger répondait, atristé par cette séparation. — Quand vous reverrai-je, à présent, demoiselle?

— Bientôt, Antonio, bientôt! Et, tiens! d'ici quelques jours, je m'achèterai une robe de chambre et je te la donnerai, quand tu viendras me chercher.

— La nuit va venir, il faut que je m'en aille bien vite, Antonio; autrement maître Ambroise me gronderait et il aurait raison.

Et le berger répondait, atristé par cette séparation. — Quand vous reverrai-je, à présent, demoiselle?

— Bientôt, Antonio, bientôt! Et, tiens! d'ici quelques jours, je m'achèterai une robe de chambre et je te la donnerai, quand tu viendras me chercher.

— La nuit va venir, il faut que je m'en aille bien vite, Antonio; autrement maître Ambroise me gronderait et il aurait raison.

Antonio bondit sous l'allusion, au paroxysme de la colère.

— Passe au large, bouvier de Camargue! et quant à la chanson des Rois-Mages, elle te dira que la chanterai si haut si haut que tu en resteras sourd pour le restant de ta vie.

Ils étaient maintenant campés en face l'un de l'autre et avaient jeté à terre leur veste, s'apprêtant à en venir aux mains. Mais des curieux s'interposèrent... et l'interlocuteur d'Antonio s'éloigna en disant: — Nous nous retrouverons, rosignolet de mon cœur, et ce jour-là malheur à toi!

III

Ce conducteur de bœuf qui avait ainsi brutalement interpellé Antonio s'appelait Clément. Il aimait, lui, le père de la jeune fille d'Antonio, et avait deviné dans le père un rival. Malgré sa rude profession, il possédait une aisance respectable et entretenait avec le père de Rose des relations suivies.

Plusieurs fois, il avait parlé à Lescarp de son vif désir de devenir son gendre. Le père de la jeune fille n'avait pas répondu négativement, se réservant d'interroger son enfant à ce sujet. Personnellement, il ne voyait pas d'un mauvais œil la possibilité de cette union. Clément, malgré ses allures un peu frustes, était, après tout, un parti fort acceptable.

Une après-midi, Rose avait été se promener dans la campagne d'Arles, maître Ambroise était seul dans son jardin, s'occupant à planter ses légumes. Tout à coup, sa fille vint à lui Clément. Il lui serra la main, et allumant une pipe: — Eh bien! Clément quoi de nouveau?

— Pas grand chose, maître Ambroise, dit le jeune homme, mais j'ai pas mal de travail. J'ai pris la liberté de venir voir si vous aviez songé à ma demande de l'autre jour?

Maître Ambroise secoua dans la paume de sa main le fourneau de sa pipe, et répondit d'un air insouciant: — Bah! Clément, ne vous mettez pas martel en tête? L'enfant est encore jeune, nous causerons de cela un peu plus tard. En attendant, descendons tous deux au cellier, nous y boirons un verre d'un certain Châteaufort-Papet dont vous me dites tant de bien.

Ils étaient descendus dans la cave, et là, devant les futailes pleines, choquant leurs verres, quand tout à coup Clément s'écria: — Voyez-vous, maître Ambroise, je commence à croire que vous vous gardez de moi!

— Sans doute pas eu la bonne fortune de plaire à votre demoiselle? Je suis un travailleur, moi, un homme aux mains calleuses, à la peau tannée par le soleil des grandes routes de Provence, je ne sais pas tourner les compliments aux jolies filles, soupier des romances, conduire la farandole, comme votre berger Antonio, avec lequel votre fille a des rendez-vous tous les jours.

En entendant ces paroles, Lescarp se frotta les yeux, et dit: — Vous ne m'avez rien dit de tout cela, Clément, et d'un voix tonnante: — Par les saints! vous mentez hardiment, Clément, et sur l'heure vous allez me donner des preuves de ce que vous avancez là?

— Tout à votre aise, maître Ambroise, dit le jeune homme, mais j'ai besoin d'un peu de repos. Nous n'aurons pas besoin d'aller bien loin.

Ils étaient maintenant sur la grande route blanche et poussiéreuse, marchant d'un pas saccadé, secoués tous deux par un vent de colère. Ils allaient les dents serrées, les lèvres sèches, ne pouvant arriver au but de leur course. Au bout d'une demi-heure, ils se trouvèrent en vue d'un moulinet où broutaient quelques moutons.

Alors, Clément étendit le bras vers un bouquet d'arbres rabougris sous lequel était assise Rose et Antonio, causant tous deux avec animation.

En apercevant son père accompagné de Clément sur le visage duquel passait un mauvais sourire, Rose pressentit un malheur et s'enfuit précipitamment par un chemin de traverse.

Maître Ambroise s'avança vers Antonio, et dit: — C'est donc ainsi, misérable berger, que tu reconnais les bontés qu'on a toujours eues pour toi dans ma maison? Allons, vil suborneur, prends ton manteau, ton bissac et ton bâton, tu vas venir à la ferme, où l'on te réglera ton compte. Je te chasse!

Antonio s'était levé, les poings serrés, la figure contractée par l'indignation, et d'un ton qu'il s'efforçait de rendre calme: — On ne chasse que les voleurs ou les malfaiteurs, maître Ambroise; moi, je ne suis ni l'un ni l'autre!

— On chasse aussi les larrons d'honneur! riposta Lescarp. Et ils s'en retournèrent tous trois vers la maison; mais il marchait à peine depuis quelques minutes, quand tout à coup, l'intersection de deux routes, le père Lescarp se retourna vers Clément et, avec un geste impérieux, lui montrant un chemin qui se perdait dans la campagne: — Quand à toi, espion, s'écria-t-il, va-t'en ou te t'écroule sous mon talon comme un reptile que tu es! Ma fille ne sera plus à toi qu'à ce père sans feu ni lieu!

La façon énergique dont ces paroles étaient prononcées, Clément, stupéfait par ce dénouement inattendu, comprit qu'il serait peut-être imprudent de rester si longtemps; il s'éloigna furtivement, mais, parvenu à quelque distance, il cria: — Je te l'avais bien dit, rosignolet de mon cœur, que je te retrouverais! Le père se retourna, et lui montrant le poing: — Tu m'as retrouvé, c'est possible. Mais attends, Rose m'aime, que tout à l'heure nous nous sommes juré de vivre l'un pour l'autre, et quelle sera ma femme, entends-tu? ma femme malgré tout! Et, maintenant, bon voyage!

La rage dans le cœur Clément continuait son chemin.

IV

Antonio avait quitté la ferme de Lescarp et s'était placé dans le pays. Rose avait déclaré à son père qu'elle serait la femme du père, qu'elle se tuait plutôt que d'appartenir à un autre, et maître Ambroise, qui n'avait pas le caractère de sa fille, pour savoir qu'elle tiendrait parole, et que réprimandes, menaces, mauvais traitements ne changeraient rien à sa décision.

Stet qu'elle pouvait tromper la surveillance de ses parents. Rose courait vers un petit bois situé à deux ou trois kilomètres, elle savait que tous les soirs, par un sentier bordé de genêts, le père rentrerait à la ferme où il était en condition, poussant devant lui son troupeau et chantant à pleine gorge.

Un soir, Antonio revenait à pas lents comme d'habitude, conduisant ses bêtes, à la nuit tombante. Tout à coup, il tressaillit. Devant lui, à quelques pas, une ombre profilait sa haute silhouette. Le berger vit bien vite reconnaître cette sentinelle qui semblait attendre quelqu'un: c'était Clément, le meneur de bœufs.

Sans s'effrayer, le père ne changea pas d'une ligne son itinéraire, et crânement il se mit à chanter à pleins poumons cette chanson des Rois-Mages que Rose était si heureuse d'entendre.

Alors, l'ombre sortit de son immobilité et s'avança vers le chanteur. Celui-ci s'était arrêté: il croisa les bras sur sa poitrine et dit à Clément, debout en travers du sentier: — Je te l'avais bien dit, bouvier, que je te chanterais la chanson des Rois-Mages si haut, si haut, que tu en resterais sourd pour le restant de ta vie!

— Chacun son tour! répondit Clément, fixant sur Antonio son oeil sombre. Tu peux profiter de tes derniers instants, beau merle! C'est fofo, je te tiens! Et comme personne ne viendra nous déranger, je crois que le moment de régler nos comptes est venu. Tu peux dire adieu à ta demoiselle, car elle sera veuve avant d'être épouse!

Sur ses mots, il se baissa à terre, saisissant l'arme des conducteurs de bestiaux de Camargue, la fourche, et deux dents avec laquelle il pivota les taureaux insoumis.

— Ah! fit Antonio, palissant malgré lui, je ne te savais pas si vaillant! Une fourche contre un bâton, c'est Goliath contre David! Fais-moi place, assassin!

Pour toute réponse, Clément brandit sa fourche et en lança un coup furieux au berger. Mais, soudain, un cri retentit et une femme échevelée tomba entre les deux combattants, frappée par l'arme du bouvier.

C'était Rose, qui, accourant au rendez-vous habituel et apercevant de loin les deux hommes, avait pressenti un drame terrible. Elle s'était jetée entre les adversaires.

La jeune fille était maintenant étendue sur le chemin, baignée dans son sang et pâle comme une morte. Epouvanté de son crime, Clément avait laissé tomber sa fourche.

Plus prompt que l'éclair, Antonio ramassa l'arme, et en menaçant le meurtrier: — Va-t'en, bourreau! dit-il, va-t'en! ou je te tue comme un chien!

L'autre s'enfuit, croyant toujours entendre à ses oreilles le cri déchirant de sa victime.

A présent, le petit bois s'était empli de lumière. Maître Ambroise, inquiet par l'absence de sa fille, était allé chercher par ses gens portant des torches. Et il s'était agenouillé tout en larmes auprès de son enfant, l'appelant par les noms les plus doux, la suppliant de revenir à la ferme.

Elle trouva heureusement un soulagement à sa terrible souffrance en faisant usage de

Burdock Blood Bitters

Torturé par la Douleur
Trop faible pour travailler

ULCERES, FURONCLES et BOULTONS PAR TOUT LE CORPS

Telle était la condition de Mme Samuel Deltz, Zurich, Ont.

Elle trouva heureusement un soulagement à sa terrible souffrance en faisant usage de

Burdock Blood Bitters

Un remède sans rival pour guérir toutes les maladies et tous les troubles qui proviennent du mauvais sang. Un record datant de plus d'un quart de siècle, et des milliers de témoignages le prouvent. Mme Deltz écrit: "Trop faible pour travailler, torturée par la douleur des ulcères, des furoncles et de boutons répandus sur tout mon corps, particulièrement sur le visage, j'avais presque abandonné l'espoir de pouvoir les guérir. J'avais honte lorsque l'on venait me voir, tant mon visage était dans un état horrible. J'essayai tout ce qui me vint à l'idée d'essayer, mais j'allai de mal en pis. On me conseilla alors d'essayer les Burdock Blood Bitters et je fus surprise du merveilleux changement qu'opéra la première bouteille. J'en pris sept bouteilles et je suis maintenant complètement guérie et en parfaite santé. Je suis d'avis que les B. B. B. ont sauvé la vie."

elle, lui promettant dans son despoir de la marier à Antonio.

Celui-ci venait de lui apprendre le crime de Clément.

— En attendant prononcez le nom d'Antonio, la jeune fille avait ouvert ses grands yeux; soulevant son bras affaibli et désignant le père qui sanglotait adossé au tronc d'un arbre, elle dit à Lescarp: — Père, était-ce un rêve? Il m'a semblé que tu m'avais promis de me donner Antonio pour mari?

— Oui, dit maître Ambroise, oui, mignonne, je te promets de vous unir, à la condition que tu guériras au plus vite! Pauvre enfant! pardonne-moi tout ce que je t'ai fait souffrir! Je ne fais qu'accomplir une réparation, et tu as bien gagné ton bonheur!

La blessure de la "demoiselle" n'était pas mortelle; la fourche de Clément avait dévié sur l'épaule de la jeune fille. Les soins les plus empreints hâtèrent la convalescence de Rose. Et trois mois plus tard on célébrait au pays d'Arles le mariage d'Antonio et de la fille de Lescarp.

Ce jour-là, on farandola avec plus d'ardeur encore que de coutume aux arènes, on but le vin muscat et on chanta sous les étoiles du ciel bleu les rondes folles du beau pays de Provence.

Quant à Clément, il ne voulut pas être témoin du bonheur de son rival, et le jour où le mariage d'Antonio mettait en joie toute la ville d'Arles, des pêcheurs retirèrent le cadavre de l'étang de Vaccarès, en Camargue.

Auguste FAURE.

L'ART DU BIEN-ETRE

Potage aux légumes en purée. — Prenez de belles carottes, deux navets, quatre poireaux, coupez en rondelles, trois ou quatre pommes de terre, une moitié de fêta à potage, faites cuire le tout dans du bouillon, passez, ajoutez trois cuillerées d'huile en purée avec cerfeuil haché, et versez sur croûtons frits au beurre.

Soufflé au fromage. — Faire une sauce blanche avec un demi-litre de lait bouillant, laisser refroidir, ajouter un quart de gruyère râpé, trois œufs dont deux blancs battus en neige ferme. Mettre au four bien chaud, dix minutes.

Cervelles de mouton. — Faites détrempes les cervelles dans de l'eau salée pour en extraire le sang, mettez-les cuire dans une eau salée et vinaigrée, quand vous les avez retirées, posez-les sur une grille bien chaude, bien beurrée, et arrosez d'une sauce faite de beurre fondu, de persil haché, sel, poivre, de jus de citron. A manger très chaud.

Croquettes au poisson. — Faites crever trois poignées de riz dans du lait salé, ajoutez la chair d'un poisson, sans arêtes, un peu de beurre fondu, trois jaunes d'œufs crus, mélangez, puis laissez refroidir.

...PAYEZ...

VOTRE ABONNEMENT

MAINTENANT

et exigez que l'on vous donne l'une des primes suivantes:

Sacré-Cœur de Jésus
Sacré-Cœur de Marie

La Sainte Famille

St-Jean-Baptiste

St-Antoine de Padoue

Nos Chéris

La Boudeuse

L'Escapade

Le Pardon

Toutes superbes lithographies en 15 couleurs de 16 x 20. — Les plus jolis sujets qui soient donnés en primes par les journaux canadiens.



TEMPERATURE

Bureau météorologique, Toronto, 5, —
 12 p. m. : nuageux, vent d'ouest, pluie
 possible, mais dans les autres parties
 du Dominion le temps a été beau avec
 quelques nuages à la fin de la journée.
 Aussi, généralement, l'été est
 indiqué à présent.

TEMPÉRATURES MINIMA ET MAXIMA :
 Victoria, 42-50; Kamloops, 35-74; Cal-
 gary, 34-53; Qu'Appelle, 34-58; Port
 Arthur, 34-51; Pelly Sound, 42-64; A
 Toronto, 34-53; Ottawa, 34-51; Mon-
 treal, 34-53; Québec, 34-53; Halifax, 38-
 48.

PROBABILITÉS :
 Val de l'Ontario et Haut St-Laurent :
 Vents modérés d'est et de sud; beau
 et en peu plus chaud. Averses d'après-
 midi.

Haut St-Laurent et Gola :
 Vents d'est; beau; peu de changement
 dans la température.

L'INAUGURATION D'ORGUE A
NAZARETH, VENDREDI SOIR

Nous nous empressons de publier le
 programme de M. Arthur Letondal,
 organiste du Gesù et professeur d'orgue
 à l'Institut des Aveugles :

- 1.—Sonate (quatrième) — Mendelssohn
 Allegro con brio. — Andante.
 Religioso, Allegretto, Allegro.
 Masselton vivace.
- 2.—Marche solennelle — Alph. Maillie
 3.—Ave Maria — Chénambault
 4.—Grand chœur — Deshayes
 5.—Sérénade — A. Letondal

Adjoints à ces pièces très assorties
 le chœur des aveugles tiré des meil-
 leurs organes de Rouman, Guilman,
 Dubois et Hoffmann, avec le con-
 cours de Mlle Eugénie Tessier, la cé-
 libataire cantatrice, ancienne élève de
 l'Institut; la conférence de M.
 l'abbé R. Labelle, et l'on peut être
 sûr d'assister à l'une des plus belles
 inaugurations d'orgue que Montréal ait
 eues et la bonne fortune d'entendre.
 Tous les sièges sont réservés.

CHEZ LES SOURDES-MUETTES

« Les dames patronesses de cette
 institution sont instamment priées
 d'assister à l'avant-dernière séance de
 culture, cette après-midi, à l'heure
 habituelle, 2 heures. »

CONFERENCE DE M. ALLARD

Ce soir, dans la grande salle des
 conférences, à l'Université, M. Al-
 lard, professeur de littérature fran-
 çaise, à l'Université Laval de Qué-
 bec, donnera une conférence sur « La
 poésie lyrique de Victor Hugo ».
 « Les Châtiments et les Contem-
 plations. »

PROMOTION MERITEE

M. Jos. Riendeau a reçu hier, un
 télégramme lui annonçant que le
 Gouvernement l'a nommé, assistant
 inspecteur de chasse et de pêche pour
 toute la province.

C'est un honneur, de la part des
 autorités provinciales, aux services
 rendus par M. Riendeau en sa qua-
 lité d'inspecteur de chasse et de pêche
 pour les districts de Montréal et de
 Trois-Rivières.

MORT D'UN VIEUX CITOYEN

Un citoyen estimé de Montréal, M.
 Joseph Corbail, est décédé hier matin
 à l'âge de 85 ans et 6 mois, chez son
 gendre M. R. Beauregard, où il demeu-
 rait depuis bientôt six ans.

Le défunt fut pendant longtemps
 l'un des plus populaires maître-bou-
 cher de cette ville; aussi sa mort
 souleva-elle de vifs regrets chez ses
 nombreux amis.

Les funérailles auront lieu demain
 matin à l'église Saint-Jacques, à
 8.30 heures à l'issue.

UN CHIC CHAPEAU, MONSIEUR

Si vous désirez un chapeau de style
 absolument nouveau, et à un bon
 marché exceptionnel, visitez les éta-
 lages de la maison « Chas Desjar-
 dins. »

ILS NE TOMBENT PAS
SOUS LE COUP DE LA LOI

Patrick Lennan et William King ont
 comparu hier devant le Magistrat La-
 fontaine sous l'accusation d'avoir volé
 leur passagère entre Québec et Mon-
 treal à bord du « Montebello » de la
 ligne Alcan.

John Hall, l'officier en chef du vais-
 seau déclara que la compagnie dési-
 rait qu'un exemple fut fait avec ces
 deux hommes qui avaient beaucoup
 d'imitateurs au détriment des compa-
 gnies. De plus il avait voulu les faire
 travailler en arrivant à Montréal et
 ils refusèrent.

En défense ils répondirent qu'étant
 chauffeurs c'était contre leurs prin-
 cipes de jouer le rôle de « cabales ».

M. le Magistrat Lafontaine, après
 avoir consulté la loi, déclara qu'il n'y
 avait pas de cause contre les accusés,
 parce que l'accusation portait ces
 mots : « Hériter cachés pour prendre la
 mer » pendant qu'ils n'avaient navigué
 que sur l'eau douce.

Conséquemment Lennan et King fu-
 rent acquittés.

Branchite

Promptement guérie par l'action
 énergique du TAROL.

J.-C. A. Lafont

Ingenieur Civil — Spécialités de
 construction d'Ascenseurs, d'Élévateurs
 et d'Installations Électriques. Bureau, 59
 rue Saint-Jacques, Montréal. Tél.
 Bell main 1111. 164-12

Coupon de Primes -- No 5

Dix Coupons et 25 centins

Vous devez droit à
 l'une de nos nou-
 velles primes valant \$1

LA SITUATION
TOUJOURS TENDUE

Débardeurs et arrimeurs émettent des prétentions di-
 amétralement opposées; les réguliers remplacent
 les volontaires sur les quais, à la demande
 des autorités civiles

L'opinion des avocats de la ville à propos de la solde des
 dépenses occasionnées par la grève

La force militaire sur les quais a
 été encore considérablement diminuée
 hier. Il n'y a plus que 429 officiers
 et soldats en devoir; dimanche il y
 en avait 1508.

Les carabiniers Victoria, à l'exception
 d'une compagnie provisoire de
 50 hommes, ont été licenciés hier a-
 près-midi.

Les Royal Scots et les Fusiliers
 ont leur nombre réduit à 100 hom-
 mes respectivement.

L'artillerie et le 65ème Régiment
 n'ont plus que 50 hommes chacun en
 service actif.

Les Hussards sont encore au nom-
 bre de trente-deux.

Les officiers et les hommes de
 l'Army Service Corps ont été in-
 formés que leurs services seront pro-
 bablement requis encore pour un mois
 et ils devront s'adresser à leurs pa-
 trons et faire des arrangements avec
 eux pour continuer leur service mili-
 taire.

LES REGULIERS SUR LES QAIS

Après une période de 25 ans, du-
 rant laquelle les autorités civiles et
 militaires de la cité ont pu mainte-
 nir l'ordre des troupes régulières
 soit en service à Montréal en aide
 au pouvoir civil.

La compagnie No. 3 du 1er Batta-
 lion R. C. R. J., forte de 80 hommes,
 est arrivée hier matin en cette ville
 venant du dépôt militaire de St-
 Jean, P. Q. pour remplacer le régi-
 ment des carabiniers Victoria.

Si le gouvernement accède à la de-
 mande de la cité pour de nouvelles
 troupes régulières, 50 hommes des
 Dragons Canadiens, de Toronto,
 Kingston et Québec, comprenant des
 détachements d'infanterie et d'artil-
 lerie, arriveront à Montréal aujour-
 d'hui pour prendre la place des régi-
 ments locaux qui sont encore en ser-
 vice sur les quais.

Ils ont reçu ordre de se tenir prêts
 à partir au premier avis.

Le maire avait été notifié lundi
 soir par le colonel Gordon qu'il était
 difficile de garder les régiments lo-
 caux en service. Il fut avisé d'appel-
 ler les forces régulières.

A une heure mardi matin, la force
 permanente à St-Jean, reçut l'ordre
 de venir à Montréal pour remplacer
 les Victoria. Le « Réveil » fut sonné
 à 4 heures, et à six heures et demi
 la compagnie était en route sous le
 commandement du colonel Piset.

En arrivant ici, elle fut dirigée
 vers la salle d'exercice, et à 11 heu-
 res, elle alla prendre position au
 quai Alcan. La compagnie a ses
 quartiers à bord du « Bavarian ».

Les Victoria ont été licenciés peu
 après par le major Starks.

PRETENTIONS DIAMÉTRALE-
 MENT OPPOSEES.

Depuis la conférence entre arma-
 teurs et débardeurs rien n'est venu
 modifier l'état de la grève. De cha-
 que côté on se maintient ferme dans
 sa position; c'est à qui ne démorale-
 rait pas des termes posés de part et d'au-
 tre comme base d'un règlement final.

M. J. G. O'Neill, le vice-président de
 l'Union Internationale des Débardeurs
 démissionnait ainsi hier les prétentions
 des grévistes :

« Par la reconnaissance de l'Union
 l'entente que la « préférence » soit don-
 née aux unionistes sur les non-union-
 nistes.

« En engageant des hommes, les con-
 tre-maîtres devront employer tous les
 unionistes présents, et au cas où le
 nombre des unionistes ne serait pas
 suffisant, alors ils emploieraient des
 non-unionistes s'ils le désirent.

« Nous n'avons jamais prétendu que
 les non-unionistes ne devraient pas
 travailler avec les hommes de l'Union.
 Nous n'avons pas non plus essayé
 d'entraîner en discussion le nombre
 des hommes ou la somme d'ouvrage
 que chaque homme devrait faire.

« Le mot « préférence » est la seule
 objection qui empêche un règlement
 satisfaisant de la difficulté, les agents
 des compagnies étant résolus à ne pas
 donner la préférence aux unionistes.

« Aussi, il est bien facile de com-
 prendre que, sans garantie de préfé-
 rence de la part des agents des com-
 pagnies, et avec l'élément étranger
 maintenant dans le port, la lutte des
 débardeurs aurait été faite pour tout
 autre que pour les plus intéressés.

M. Peers Davidson, au nom des
 agents des compagnies de transport, a
 donné la réponse suivante à la posi-
 tion prise par M. O'Neill :

« Nous n'avons aucune intention
 d'entraîner en discussion sur le mérite de
 la question telle que posée par M.
 O'Neill.

« A moins que les « débardeurs » en
 grève ne soient prêts à retourner à
 l'ouvrage selon leurs mérites indivi-
 duels d'homme travailleurs, ils sont li-
 bres de ne pas travailler.

« Aucune préférence ne leur sera ac-
 cordée sur toute autre base.

« Les compagnies de transport res-
 teront en faveur du travail libre aus-
 si longtemps que leur propre existen-
 ce ne sera pas en péril. »

Spécialement convoquée par Son
 Honneur le maire, la commission des
 finances a siégé à huis-clos de midi à
 quatre heures près, sans interruption
 très courte pour donner à ces
 messieurs le temps d'aller prendre un
 lunch à la cour et aux avocats ce-

lui de répondre aux questions que M.
 l'échevin Laporte avait posées au mai-
 re Cochrane. La situation fautive fai-
 te au commerce par la grève et le
 remplacement des volontaires par des
 troupes régulières pour la garde des
 quais, sont les deux questions qui ont
 été débattues. L'emploi des troupes
 régulières aura le double effet de con-
 trôler les loyers lorsqu'il s'agira de la
 note à solder et de renvoyer nos sol-
 dats-citoyens à leurs maisons de com-
 merce respectives, ce qu'il était gran-
 dement temps de faire.

En attendant, à la demande de l'é-
 chevin Carter la dépêche suivante est
 expédiée au gouvernement à Ottawa :

Sir Wilfrid Laurier,
 Premier Ministre,
 Ottawa.

Ainsi que vous devez en être infor-
 mé une grève s'est déclarée parmi les
 débardeurs de Port de Montréal. Cette
 grève cause un très considérable au-
 commerce du Canada. Le port de
 Montréal est un port national.

Le port est sous le contrôle immé-
 diat des commissaires du Port, re-
 présentant le gouvernement de la
 Puissance.

En ma qualité de maire de Mon-
 treal, je prie respectueusement votre
 gouvernement d'assurer toute la pro-
 tection nécessaire aux opérations du
 port et au commerce du pays qui se
 fait actuellement dans le port de
 Montréal.

L'intérêt du pays exige que les vo-
 lontaires soient en garde solde et im-
 médiatement remplacés par les trou-
 pes régulières aux frais du gouverne-
 ment.

J. COCHRANE,
 maire de Montréal.

QUI SOLDERA LA NOTE

A la reprise de ses délibérations à
 3 heures, la commission recevait de
 M. J. L. Archambault, C. R., la ré-
 ponse aux questions posées par M.
 Laporte.

Voici le document :

Département en Loi
 Montréal, 5 mai 1903

A Son Honneur le Maire,
 re
 La grève dans le port.

Aux questions qui nous sont posées
 par votre Honneur, voici quelles sont
 nos réponses :

Ire Question.—Quels sont les droits
 et obligations réciproques de la cité,
 de la Commission du Port et du Gou-
 vernement, en rapport avec la pro-
 tection du Port de Montréal ?

Réponse.—La ville a, d'après sa
 charte, juridiction sur le port de
 Montréal en matière municipale; elle
 est tenue d'y maintenir la police, pour
 y faire observer la paix et le bon
 ordre. Dans le cas actuel, la police
 n'ayant été considérée suffi-
 sante, les autorités municipales ont
 jugé à propos de faire appel à la
 force militaire, comme elles y étaient
 autorisées en vertu des statuts et de
 l'acte de Milice, et nous croyons que
 dans ces conditions la Ville n'a plus
 de responsabilité.

Après la constitution de la Com-
 mission du port, ses fonctions con-
 sistent dans l'administration du port;
 mais nous ne trouvons rien dans la loi
 qui impose à cette commission le de-
 voir d'établir une force de police pour
 maintenir la paix sur le terri-
 toire sujet à sa juridiction.

Le gouvernement du Canada a le
 contrôle général de tous les quais,
 havres de la Puissance, et doit veiller
 au maintien de la paix et à la
 protection des intérêts dans la na-
 vigation.

2ème réponse.—La Cité de Mon-
 treal, en assumant la responsabilité
 de la police ordinaire dans le port, a-
 t-elle libéré la commission du port de
 la responsabilité de la police ex-
 traordinaire requise dans des cas spé-
 ciaux comme celui d'une grève ?

Réponse.—Non. La réponse précé-
 dente s'applique à la présente ques-
 tion, vu que nous sommes d'opinion
 que la Commission du port n'a au-
 cune responsabilité quant au main-
 tien de la paix sur les quais.

3ème question.—Le département de
 la Marine et des Pêcheries, en ces-
 sant de maintenir une police riveraine
 pour protéger le port, a-t-elle libéré
 la commission du port de toute obli-
 gation et responsabilité à cet égard ?

Réponse.—Non. Par le retrait de
 la police riveraine, sur la décision du
 Gouvernement, nous considérons que
 la commission du port, suivant ce
 que nous venons d'exposer, n'a été
 reléguée d'aucune juridiction sur la
 question de la protection du port.

4ème question.—Que faudrait-il faire
 légalement pour conserver le ré-
 cours et les droits de la Cité ?

Réponse.—Nous ne voyons pas que
 la Cité encourre aucune responsabi-
 lité du moment qu'elle a appelé, comme
 elle y était autorisée, la milice pour
 protéger le port. La se bornait
 son devoir en présence d'une émeute.

Nous avons l'honneur d'être, Mon-
 sieur le Maire,

Vos très obéissants et très humbles
 serviteurs,

J. L. ARCHAMBAULT,
 avocat de la Cité.

Je concours :
 ROUER ROY, avocat de la Cité.

D'un autre côté le maire écrivait
 au Lt.-Col. Gordon, la lettre qui suit :

Montréal, 5 mai 1903,
 Au Lt.-Col. Gordon, D. O. C.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part
 que la ville a décidé d'accepter l'offre
 des autorités militaires de remplacer
 par des troupes régulières les volon-
 taires.

Les actuellement de service sur les
 quais. La ville soldera les frais de
 transport de ces nouvelles troupes, tout
 en se réservant le droit de réclamer
 du gouvernement fédéral le rembour-
 sement de ses hommes.

Bien à vous,
 J. H. J. JAMES COCHRANE,
 Maire de Montréal.

LA SITUATION EST SOMBRE

A l'issue de la réunion, le repré-
 sentant du « Journal » demande à M. le
 maire quelles sont les chances d'un
 règlement prochain des difficultés.

« Les choses sont bien moins bon-
 nes à ce moment qu'elles l'étaient il
 y a 24 heures », répond M. Cochrane.
 Ce qui n'est guère consolant. A tout
 événement les autorités ont résolu de
 maintenir la paix et de protéger la
 liberté de travail et la propriété dans
 notre port, dussent-elles les troupes pas-
 ser l'été entier sur les quais.

LES LAMBRISSEURS REFUSENT
 DE BONNES OFFRES

Les débardeurs se sont réunis
 hier au marché Bonsecours. Con-
 trairement à l'attente générale aucune
 bonne nouvelle n'a été annoncée en fa-
 veur d'une entente prochaine. Seule-
 ment, deux agents du Bureau du Tra-
 vail indépendant auraient été pris à
 l'initiative de deux grévistes hier et un
 mandat d'arrestation aurait été levé
 contre chacun d'eux.

De plus il a été annoncé que les
 compagnies consentaient à se rendre à
 toutes des demandes des grévistes
 lambrisseurs en reconnaissant leur
 union et leur payant les salaires de-
 mandés. Mais les lambrisseurs ont
 refusé par sympathie pour les débar-
 deurs de se remettre à l'ouvrage.

POUR REMPLACER LES GREVIS-
 TES

Londres 5.—Un propriétaire de na-
 vires canadiens a déclaré aujourd'hui
 que la fédération des armateurs, com-
 posée des propriétaires de navires an-
 glais, sont déterminés à envoyer des
 équipages de débardeurs à Montréal si
 c'est nécessaire pour mettre fin à la
 grève. Ces hommes seront logés et
 nourris à bord des vaisseaux à Mon-
 treal. La fédération est bien décidée
 à ce qu'il n'y ait plus de grève à
 Montréal pour un grand nombre d'an-
 nées.

Le projet de la fédération est de
 verser au déchargement des cargai-
 sons des souscripteurs lorsqu'une grève
 se déclare dans un port. L'opinion
 des expéditeurs ici est que les grévistes
 doivent subir une défaite au
 moment même où les affaires sont si
 peu florissantes que une augmenta-
 tion des gages est chose impossible.

UNE BONNE NOUVELLE

Le Pacifique Canadien et le Grand
 Tronc ont réduit leurs taux sur le
 transport du grain et de la fleur, des
 différents endroits d'Ontario à la mer.

La réduction est de 2 cents par 100
 livres, du mois de mai au mois de
 septembre. Les taux sur le Grand
 Tronc, de Chicago à New-York, se-
 ront réduits de 20 à 18 cents sur le
 grain canadien, et de 17 à 15 à 12
 sur le grain d'exportation.

Tous ces taux sont gradués suivant
 le point de départ des produits. Lors-
 qu'il y a réduction à Chicago une ré-
 duction correspondante a lieu pour le
 Canada. De même s'il y a augmenta-
 tion à Chicago, il y a une augmentation
 au Canada.

FEU EUGENE LECLERC

M. Eugène Leclerc, de la maison
 Leclerc et frère, manufacturiers de
 chaussures, est décédé hier avant-mi-
 di à dix heures à l'Hôtel-Dieu, après
 une maladie d'une couple de semaines.
 La pneumonie a été la cause de la
 mort.

Le défunt, homme d'affaires estimé
 et très favorablement connu, était le
 fils du Dr George Leclerc qui pendant
 plusieurs années a été le secrétaire
 de la Société des Arts et Manufactures
 de la province de Québec, et a
 souffert d'une cause de légitimes regrets
 chez ses amis.

Les funérailles auront lieu jeudi ma-
 tin.

LA GREVE DES CAMIONNEURS

Les camionneurs ont tenu une gran-
 de assemblée hier soir à l'Empire Hall
 sous la présidence de M. A. Leboeuf.

Il a été décidé de continuer la grève
 jusqu'à ce que les patrons se
 soient rendus aux demandes des gré-
 vistes. Il a été annoncé que M. De-
 vid Parker et E. J. Lettner avaient
 signé les demandes de l'union.

LA BANQUE D'EPARGNE

L'assemblée générale des action-
 naires de la Banque d'Épargne de la
 Cité et du District de Montréal, vu
 hier aux bureaux de la Banque. Le
 rapport des opérations du dernier
 exercice a été soumis aux action-
 naires et adopté.

Il a été décidé sur un amendement
 de payer l'intérêt sur les dépôts tous
 les six mois à l'avenir.

Les anciens directeurs ont été ré-
 élus.

LE CIRQUE WALTER L. MAIN

M. W. W. Power, du cirque de Wal-
 ter L. Main, est en ville pour voir
 aux préliminaires de représentations
 qui seront données en juillet.

M. Power est un canadien né à Bel-
 leville, Ont., où il a vécu jusqu'à il y
 a huit ans alors qu'il entra au ser-
 vice de M. W. L. Main. Aujourd'hui
 il est agent d'affaires d'un des plus
 grands cirques d'Amérique.

LES MARCHANDS DETAILLEURS
 DE CHASSURES

Les marchands-détailleurs de chas-
 sures ont tenu leur assemblée réguli-
 ère sous la présidence de M.
 J. G. Watson.

La discussion a été de nouveau
 ouverte au sujet de la fermeture à bon-
 ne heure. Tous les membres ont été
 unanimes à maintenir l'ancien règle-
 ment et une résolution a été adoptée
 en conséquence.

LE « SWELLOON » MONTREALAIS

Tous nos élégants achètent leurs
 chapeaux de préférence, à la grande
 maison « Chas. Desjardins & Cie. » Ils
 sont toujours sûrs de trouver les plus
 récentes créations et au moins de 30
 à 40 p. c. meilleur marché qu'ail-
 leurs.

SIROP MORIN
 LE MOUTIN DU BEBB maître
 et chef.

TRAGIQUE ACCIDENT A ST-LAURENT

Une fillette de deux ans, enfant de M. Arthur Beau-
 lieu, est trouvée noyée dans un étang, à une
 faible distance de la maison paternelle, hier

On a cru tout d'abord à un enlèvement et tout le village a
 été mis en émoi

Le coquet petit village de St-Lau-
 rent a été mis en émoi hier après-mi-
 di, lorsque la nouvelle se répandit que
 la petite fille, âgée de 2 ans, de M.
 Arthur Beau lieu, riche cultivateur de
 St-Laurent, avait été trouvée noyée
 dans un étang, situé en arrière de la
 grange de M. Beau lieu. La petite fille
 qui porte le nom de Marie Marguerite
 Beau lieu, avait trompé la vigilance de
 sa mère pendant que celle-ci était oc-
 cupée au ménage de la maison. Ce
 fut vers dix heures hier matin que
 l'on s'aperçut de la disparition de l'en-
 fant. La mère donna immédiatement
 l'alarme et une soixantaine de
 citoyens de St-Laurent organis